Mémento
Sauvetage Sportif

Saison sportive 2020 - 2021

Sommaire

Édito p 3

Le Certificat Médical p 5

Nouveautés p 8

Catégories 2020/2021 p 9

Les épreuves sportives p 10

Les Championnats nationaux p 18

Classement national des clubs p 37

Les Chartes fédérales p 41

Les reconnaissances ministérielles p 48

Les Écoles Nationales de Sauvetage et de Natation p 62

Le Surfboat p 76

L'Inflatable Rescue Board (IRB) p 80

Les formations fédérales p 90

Les officiels : le corps arbitral p 100

Édito

Les saisons se suivent mais ne se ressemblent pas … Après la réussite de nos championnats de France Short Course à Vichy les 18 et 19 janvier 2020, qui aurait pu penser que quelques semaines plus tard un confinement national priverait nos sauveteurs d'entraînements et de compétitions ?

Mobilisée pour faire face à cette crise sans précédent, des centaines de sauveteurs de la FFSS ont quitté temporairement les bassins, la mer ou l'océan pour participer à la lutte contre l'épidémie et pour porter secours à la population. Missions Chardon, renfort des services publics, hôtels COVID, tests PCR, de nombreux athlètes se sont immédiatement portés volontaires aux côtés de nos secouristes pour lutter contre l'épidémie. Cette mobilisation exceptionnelle de nos sportifs a été remarquée jusqu'au sommet de l'Etat et nous pouvons être fiers du travail réalisé.

Bénéficiant d'un cadre réglementaire dérogatoire, nos sportifs de haut niveau ont pu poursuivre les entraînements alors que des centaines de pratiquants du sauvetage sportif étaient privés de leur sport préféré. Nous avons pu renouveler le statut de sportif de haut niveau de 111 sauveteurs.

Après un deuxième confinement national et alors que la pandémie liée à la COVID 19 n'est toujours pas maîtrisée, je tiens à féliciter tous les clubs qui ont su garder le lien avec nos sportifs malgré les difficultés (protocoles difficiles à appliquer, piscines fermées, accès interdits à la mer ou à l'océan, difficultés financières …).

En tant qu'association agréée de Sécurité Civile, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme se devait d'être exemplaire et a fait le choix de la responsabilité en décidant d'annuler à contre cœur certaines compétitions nationales pour préserver la santé de ses licenciés en évitant au maximum les grands rassemblements.

Pour 2021, si les conditions sanitaires sont satisfaisantes, nous organisons des championnats de France N1 et une French Rescue en effectif restreint pour limiter les risques de transmission du virus. Nous allons également organiser une coupe de France en bassin extérieur, pour marquer la reprise de nos activités. Ce mémento vous présente les modalités que nous avons retenues pour cette reprise d'activité.

Dans le prolongement des travaux réalisés par mon prédécesseur Yves LACRAMPE, nous avons également profité du confinement pour travailler sur de nombreux sujets au bénéfice de notre discipline. Partenariat avec l'armée et organisation d'un championnat de France militaire, promotion du sauvetage sportif dans les médias, réorganisation de la surveillance médicale réglementaire, organisation de classes bleues et formation de formateurs et d'instructeurs aisance aquatique, travail sur la création d'un titre à finalité professionnelle destiné à l'entraînement sont autant de dossiers qui nous ont mobilisés depuis septembre.

Même si les conditions sont difficiles, prendre des nouvelles fonctions de DTN au sein de la FFSS est pour moi une grande satisfaction. Je tiens à remercier notre président Bernard RAPHA et les membres du comité directeur pour la confiance accordée. Avec mon adjoint Benoît SUDRET, avec les entraîneurs nationaux et avec les salariés de la Fédération, nous allons déployer notre énergie et notre motivation au service du sauvetage sportif.

Dans l'attente de vous rencontrer très prochainement lors des compétitions nationales, je compte sur votre engagement pour nous permettre d'aborder sereinement les échéances internationales en 2021 et 2022.

Le DTN, Mathieu LACROIX

Le Certificat Médical

Depuis le 31/12/2020, l'obtention de la licence est soumise au nouvelle règle concernant le certificat médical.

I Première Licence « compétition » :

La licence "compétition" vous permet de participer aux compétitions organisées par la fédération sportive.
Les conditions pour obtenir une 1ère licence "compétition" différent selon votre âge.

- Sportifs mineurs :

Vous devez remplir un questionnaire de santé avec l'aide de vos parents.
Selon vos réponses au questionnaire, vous devrez fournir l'un des documents suivants pour obtenir votre licence :

- Attestation de renseignement du questionnaire
- Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport concernée

- Sportifs majeurs :

Vous devez fournir un certificat médical daté de moins d'1 an au jour de la demande de la licence.
Le certificat doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

II Renouvellement de la licence :

Le renouvellement de licence est le cas où vous souhaitez obtenir une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.
Les conditions de renouvellement des licences diffèrent selon la discipline pratiquée.

- Sportifs mineurs :

Vous devez remplir un questionnaire de santé avec l'aide de vos parents.
Selon vos réponses au questionnaire, vous devrez fournir l'un des documents suivants pour obtenir votre licence :

- Attestation de renseignement du questionnaire
- Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport concernée

- Sportifs majeurs :

Pour savoir s'il faut ou non fournir un certificat médical, vous devez préalablement répondre à un questionnaire de santé.

LIEN vers le simulateur et le questionnaire de santé

Protocole renforcé Covid-19 (mis à jour le 30/12/20)

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction des recommandations ministérielles. Il faut consulter régulièrement tout au long de la saison sportive sur le site de la FFSS www.ffss.fr dans la rubrique actualité pour obtenir le dernier protocole mis à jour.

❖ **Dispositions administratives pour les associations :**

- Désignation d'un référent COVID par club qui fera le lien avec l'exploitant de l'installation et validera la bonne application des recommandations fédérales.
- La visite médicale n'est pas obligatoire dans le cadre d'une reprise d'activité sportive pour les personnes ne présentant aucune suspicion de COVID. Un suivi médical régulier des pratiquants est en vigueur (lien questionnaire)
- Mise en place avec l'exploitant de la piscine d'un circuit de fonctionnement et d'une organisation facilitant la distanciation et la désinfection régulière des zones communes

❖ **Dispositions en marge de la pratique**

- Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder à l'intérieur des bassins
- Respect des gestes barrières avant l'accès aux bassins (port du masque pour tous) ; les encadrants devront se protéger d'un masque
- Les pratiquants prendront une douche savonnée avant la pratique. En fin d'entraînement, l'accès aux vestiaires individuels se fera directement sans passer par les douches. Les vestiaires collectifs seront fermés.
- Pour l'activité côtière les vestiaires collectifs ne sont pas autorisés.
- Pour faciliter la distanciation, les plages et les tribunes pourront également être utilisées pour se changer
- Le stationnement dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale
- Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance

❖ **Dispositions pendant la pratique**

- Chaque pratiquant vient avec sa bouteille d'eau
- Aucun équipement ne peut être mutualisé
- **Concernant l'activité Eau Plate, jusqu'à 8 sauveteurs peuvent évoluer simultanément de manière dynamique dans une ligne d'eau de 25 mètres ou 16 sauveteurs pour un bassin de 50 mètres.**

- **Les exercices de remorquage peuvent se faire uniquement avec des mannequins. Le travail des relais doit se faire sans contact avec un autre sportif.**

- **Pour l'activité Côtière, le site d'entraînement qui est sur l'espace public oblige à avoir un effectif réduit maximum de 5 sauveteurs + 1 éducateur par groupe.**

- **Le principe est d'avoir toujours un écart minimum de 2m entre chaque sauveteur.**

Remarque : dans le contexte sanitaire actuel, il n'est pas possible de récupérer une victime dans l'eau avec la main lors des entraînements en IRB.

NOUVEAUTÉS

1) Nouveaux critères pour accession aux collectifs nationaux
=> Remplir les 2 conditions suivantes :

- **Réaliser les critères pour l'eau plate et/ou le côtier selon sa catégorie d'âge**

+

- **Être sélectionné en équipe de France A ou A' Jeune ou Open**

CATEGORIES 2020 – 2021

AVENIRS	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS	JUNIORS	SENIORS
2012 et après	*2012/2011*	*2010/2009*	*2008/2007*	*2006/2005*	*2004/2003*	*2002 et av.*
8 ANS et moins	*9-10 ANS*	*11-12 ANS*	*13-14 ANS*	*15-16 ANS*	*17-18 ANS*	*19 ANS & +*

MASTER30	MASTER35	MASTER40	MASTER45	MASTER50	MASTER55	MASTER60
1991/1987	*1986/1982*	*1981/1977*	*1976/1972*	*1971/1967*	*1966/1962*	*1961/1957*
30-34 ANS	*35-39 ANS*	*40-44 ANS*	*45-49 ANS*	*50-54 ANS*	*55-59 ANS*	*60-64 ANS*

MASTER 65	MASTERS 70 et +
1956/1952	*1951 et avant*
65-69 ANS	*9-10 AN70 ANS et +*

<u>Remarque</u> :

La catégorie YOUTH correspond aux catégories Cadets et Juniors

La catégorie OPEN correspond à la catégorie Sénior et +

LES EPREUVES

SPORTIVES

Les Épreuves

EAU PLATE :

100m, 200m ou 400m Obstacles
Cette épreuve simule le passage d'obstacles par le sauveteur lors de la recherche d'une personne en détresse en un minimum de temps.
L'obstacle aura une dimension de 2 m 40 sur 70 cm est placé à 12 m 50 du bord.

100m Mannequin avec Palmes
Cette épreuve permet au sauveteur d'agir plus vite lors de la recherche de la personne en détresse grâce à un équipement supplémentaire (les palmes qui seront de 65cm sur 30 cm maxi).
Le sauveteur doit effectuer 50 m en nage libre avec ses palmes puis plonger vers le mannequin placé entre 1 m 80 et 3 m de profondeur, le remonter et le remorquer sur 50 m.

100m Combiné de Sauvetage
Cette épreuve met le sauveteur en présence d'une difficulté supplémentaire par la recherche en apnée de la personne en détresse et son remorquage en surface après l'avoir repérée.
Après avoir parcouru 50 m en nage libre, le sauveteur doit s'immerger sur une distance de 17,50 m, remonter le mannequin et le remorquer sur le reste de la distance.

50m Sauvetage du Mannequin
Cette épreuve symbolise la recherche de la personne en détresse et son remorquage en surface en un minimum de temps.
Après avoir parcouru 25 m en nage libre, le sauveteur plonge vers le mannequin placé entre 1 m 80 et 3 m de profondeur, le remonte et le remorque sur 25 m.

100m Sauvetage du Mannequin avec Palmes et Bouée Tube

Après avoir parcouru 50m en nage libre avec une bouée tube et des palmes, le sauveteur, après avoir touché le bord au virage, doit fixer la bouée tube autour d'un mannequin qui est tenu par un co-équipier et le tracter pendant les 50 derniers mètres.

200m Super Sauveteur
Après avoir parcouru 75 m en nage libre, le Sauveteur plonge vers un mannequin placé entre 1 m 80 et 3 m de profondeur, le remonte et le remorque jusqu'à la ligne des 100 m. Après avoir touché le la bouée tube qui se trouvent sur le bord. Il nage alors 50 m, touche le mur, fixe la bouée autour du mannequin et le tracte jusqu'à l'arrivée.

4 x 50m Obstacles

4 sauveteurs se relayent sur 50 m en passant sous les obstacles placés à 12 m 50 du bord.

4 X 25m Relais Mannequin
Sur une distance de 100 m, quatre sauveteurs se relayent pour remorquer en surface la personne (un mannequin) en détresse.

4 x 50m Relais Bouée Tube.
Le 1er sauveteur nage sur 50 m. Le 2ème sauveteur nage 50 m avec palmes. Le 3ème sauveteur nage 50 m en remorquant une bouée tube. Et le 4ème sauveteur, tracte sur 50 m le 3ème sauveteur à qui il a passé la Bouée tube. Dans la catégorie Benjamin, le 3ème sauveteur ne sera pas tracté. Le 4ème sauveteur effectuera 50 m NL avec palmes et bouée tube.

4 x 50m Relais Palmes Bouée Tube.
Chaque sauveteur effectuera 50 m avec palmes et bouée tube. Le premier effectuera un départ plongé alors que les autres relayeurs partiront dans l'eau. La bouée tube sera considérée comme le témoin lors du passage du relais.

Relais Lancer de Corde (Line Throw)
Un sauveteur lance une corde afin de ramener un autre sauveteur vers le bord de la piscine pour simuler le sauvetage d'une victime avec une corde et ce dans un minimum de temps.

SERC
Épreuve de simulation de sauvetage, qui propose à une équipe de quatre sauveteurs de résoudre différentes situations de détresse et ce dans un temps limite.

CÔTIER :

Nage (Surf Race)
Les sauveteurs partent de la plage et doivent nager, contourner les bouées correspondant à l'épreuve et revenir sur la plage pour franchir la ligne d'arrivée.

Planche de Sauvetage (Board Race)
Les sauveteurs partent de la plage, avec leur planche de sauvetage et doivent effectuer un parcours autour de bouées arrimées et terminer leur parcours en courant sur la plage pour passer la ligne d'arrivée.
Pour la catégorie Poussin, Benjamin et Minime, le nipper board est obligatoire pour toutes les courses avec planche.

Sprint sur le sable (Beach Sprint)
Un sauveteur effectue un sprint sur le sable d'une distance de 90 m.

Surf Ski (Ski Race)
Le départ se fait dans l'eau et les sauveteurs doivent effectuer un parcours délimité par des bouées avec leur surf ski, avant de revenir vers la plage pour passer la ligne d'arrivée matérialisée par deux drapeaux dans l'eau.

Beach Flags
Les sauveteurs sont couchés sur le sable à plat ventre, dos aux bâtons qui sont plantés sur une ligne parallèle à la ligne de départ distante de 20m. Il y a un bâton en moins que de participants. Au signal, les compétiteurs se redressent, se retournent et effectuent un sprint pour s'emparer de l'un des bâtons. Celui qui reste sans bâton est éliminé.

Oceanman
Au cours de cette épreuve reine du sauvetage côtier, les sauveteurs enchaînent les épreuves de nage, planche et surf ski avec une transition en course à pied (l'ordre des épreuves étant tiré au sort).
Jusqu'à la catégorie Minime incluse, les sauveteurs effectueront un Mini Combiné, enchaînement de Nage et Planche.

Course – Nage - Course
Les sauveteurs partent de la plage effectuent une course sur le sable d'environ 200m, avant d'entrer dans l'eau. Ils nagent et contournent les bouées correspondantes à l'épreuve et reviennent sur la plage avant d'effectuer à nouveau la parcours en course à pieds sur le sable.

Relais sprint sur le sable (Beach Relay)
4 sauveteurs effectuent un relais sur une distance égale à 4 fois celle du sprint en se transmettant un témoin. La transmission du témoin s'effectue face à face.

Relais Sauvetage Bouée Tube (Rescue Tube Rescue Race)
Un sauveteur ramène une victime à l'aide d'une bouée tube. Deux sauveteurs assistants remontent cette victime sur la plage jusqu'à la ligne d'arrivée.

Relais Sauvetage en Planche (Rescue Board Rescue Relay)
Un sauveteur doit ramener une victime à l'aide d'une planche de sauvetage. La victime se trouve à une distance d'environ 120m de la plage. Ce relais peut être effectué successivement par deux équipes.

Relais Océanman
Épreuve demandant à 4 sauveteurs de parcourir différentes distances dans la mer en nageant pour l'un, en parcourant la distance en planche de sauvetage pour un autre et en s'aidant d'un surf ski pour le suivant. Le quatrième terminant ce relais par une course sur le sable.

Relais Planche de Sauvetage
Parcours de Planche effectué par quatre relayeurs.

Relais Nage
Parcours de Nage effectué par quatre relayeurs.

2 Km course
Course de 2 Kms sur sable.

Double Ski
Parcours de surfski biplace.

Ces épreuves sont conseillées par la commission sportive pour les rencontres Départementales et Régionales. Il n'y a pas d'obligation de toutes les mettre en œuvre. Chaque Organisateur sera libre de proposer d'autres épreuves adaptées aux catégories. Néanmoins, seules celles figurant dans la liste si dessous seront prises en compte pour établir les différents classements nationaux.

Épreuves en Eau Plate par catégorie:

x épreuve réalisée par la catégorie (adaptation de l'épreuve)

	Avenirs, Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors et plus	Masters
100 m obstacles	x	x	x	x	x	x	x
200 m obstacles			x	x	x	x	x (jusqu'à master 45)
25 m mannequins	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m mannequins			x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Mannequin Palmes	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Mannequin Palmes			x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Combiné	x (mannequin Dummy flottant- apnée 5 m)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Combiné			x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
50 m Bouée Tube	x sans mannequin tracté	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m Bouée Tube			x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
100 m SLS	x remorquage mannequin dhummy flottant - sans mannequin tracté	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
200 m SLS			x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
Lancer de corde		x	x	x	x	x	x
Relais 4x50 m Obstacles	x	x	x	x	x	x	x
Relais 4 x 25 m Mannequins	x (mannequin Dummy flottant)	x (mannequin Dummy)	x (mannequin Dummy)	x	x	x	x
Relais Bouée Tube 4 x50 m		x (le 3eme sauveteur n'est pas tracté par le 4eme)	x	x	x	x	x
Relais Sauvetage en piscine 4x50m				x	x	x	x
Relais palmes bouée tube		x	x				

Épreuves en côtier par catégorie :

	Avenirs, Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors et plus	Masters
Nage	100m	300m	300 m	400 m	400 m	400 m	400 m
Relais 4xNage (4 co équipiers)						400m	400 m
Course Nage Course	50m/100m/50m	75m/300m/75m	100m /300m /100 m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	200m/400m/200m	200m/400m/ 200m
Planche	300m	400m	400 m	600m	600m	600m	600m
Relais 4 x planche						4 x 600 m	4 x 600 m
Surfski			700 m	700 m	700 m	700 m	700 m
Relais 4 x surf ski						4 x 700 m	4 x 700 m
Combiné (Oceanman)		600 m (mini combiné (sans surf ski))	600 m (mini combiné (sans surf ski))	1400m	1400m	1400m	1400m
Relais combiné (ocean man) (4 co-équipiers)	500m (3 co équipiers, pas de surf ski)	600m (3 co équipiers, pas de surf ski)	600m (3 co équipiers, pas de surf ski)	1400 m	1400 m	1400 m	1400 m
Sprint			70 m	90 m	90 m	90 m	70 m minimum
Relais 4x sprint		4x50m	4x70 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 90 m	4 x 70 m (minimum)
2 km sprint						2 km	2 km
Beach Flags	15m	15m	15 m	20 m	20 m	20 m	15 m minimum
Sauvetage planche (2 co équipiers)				240 m	240 m	240 m	240 m
Relais 2 x sauvetage planche	2x140m	2x140m	2x240m	2 x 240m	2 x 240m	2 x 240 m	2 x 240 m
Sauvetage bouée tube (4 co –équipiers)		140m	240 m	240 m	240 m	240 m	240 m

Inscription des compétitions au calendrier fédéral

Toutes compétitions inscrites au calendrier sportif de la F.F.S.S. seront officielles.

Pour apparaître au calendrier fédéral l'organisateur devra remplir le formulaire en ligne dans l'espace réservé du site ffss.fr
Ce calendrier fédéral permettra une promotion de votre compétition au niveau national.
Seuls les résultats de ces compétitions seront pris en compte dans le calcul du classement national des clubs.
Seules les compétitions inscrites au calendrier fédéral permettront la qualification aux différents Championnats de France **(hormis cette saison)**.

La procédure :

- ✓ dans la rubrique **calendrier 2020-2021**, l'organisateur renseigne les champs demandés.
- ✓ A la date du **30 Janvier 2021** pour les compétitions en eau plate et du **28 Février 2021** pour les compétitions Côtières, les inscriptions au calendrier fédéral seront closes.
    - ✓ Le calendrier sera en ligne sur le site ffss.fr rubrique sauvetage sportif

IMPORTANT : Aucune compétition ne devra être organisée lors des dates des championnats nationaux.

La commission sportive impose :

- ✓ La mise en place d'un DPS calibré FFSS sur toutes ces compétitions avec une organisation des secours pour les sportifs. Cette procédure s'entend par la mise en place d'une surveillance de la piscine pour les compétitions eau plate. Pour la compétition côtière, une embarcation à moteur et deux secouristes sur une planche de sauvetage. ou trois à quatre secouristes sur une planche de sauvetage.
- ✓ **A l'organisateur de chaque compétition inscrite au calendrier fédéral de se donner les moyens de vérifier les licences des compétiteurs participant à sa compétition.**
- ✓ A l'officiel A qui peut annuler la compétition dans le cas ou le nombre d'officiels ne permettrait pas une bonne organisation.

Lors de la réception des résultats par la commission sportive, si un participant n'était pas licencié au moment de la date limite d'engagements, l'ensemble des résultats de la compétition sera annulé.

Renseignements : sport@ffss.fr

LES

CHAMPIONNATS

NATIONAUX

2020 / 2021

Le déroulement de cette saison sportive est adapté exceptionnellement au contexte sanitaire lié à la COVID-19.

Des mesures ont été prises pour faciliter la mise en oeuvre des différents évènements dans un souci de protéger tous les acteurs mais aussi d'offrir la possibilité aux sportifs de pouvoir s'exprimer lors des compétitions.

Le rôle des entraîneurs est très important quant aux possibilités et aux choix qui lui sont offerts pour engager des sportifs sur des échéances nationales. Il est le garant de la condition physique et du niveau de performance des sportifs de son club.

Le but est de limiter les risques de blessures, d'assurer la sécurité des sportifs et de faciliter l'organisation pour le bon déroulement des compétitions.

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2020/2021

Date des compétitions	Titre des compétitions	DERNIÈRE COMPÉTITION prise en compte	Période engagements
26 au 28 Mars 2021	Championnats de France Eau plate Nationale 1	28/02/21	01/03 au 10/03/21
13 au 16 Mai 2021	FRENCH RESCUE	25/04/21	28/04 au 05/05/21
18 au 20 Juin 2021	Coupe de France Eau Plate	22/05/21	26/05 au 03/06/21
26 et 27 Juin 2021	Championnats de France Paddleboard longue distance + SURF BOAT + IRB	/	jusqu'au 2006/21
30 septembre au 02 octobre 2021	Championnats de France individuel côtier	11/09/21	15/09 au 22/09/21

Chaque Club sera tenu de présenter un minimum d'officiels par réunion.
Compte tenu des circonstances actuelles, il y a un aménagement adapté en lien avec l'épidémie de la COVID 19.
Le but est de fonctionner et de protéger tous les publics.
Ce sont les Juges Principaux, responsables des compétitions en Eau Plate et en Côtier, qui établiront la liste des officiels qui devront être présents par réunion.
Au niveau national nous procéderons, au préalable, à une inscription par un Doodle envoyé par mail un mois avant l'échéance.

Championnats de France Eau plate

Nationale 1 2021

27 au 28 Mars 2021 à MONTPELLIER

Cette compétition, regroupe les Championnats de France des catégories : YOUTH et OPEN licenciés à la F.F.S.S. dans un Club.
Ces championnats regroupent l'ensemble des épreuves individuelles : 200m obstacles, 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.
Les épreuves de relais ne seront pas courues.

Attention en date du 24/02/21 seuls les sportifs listés sur le portail du Ministère des Sports et les sportifs professionnels (militaires) sont autorisés à participer aux compétitions sportives. Néanmoins, avec l'accord du ministère chargé des sports nous avons la possibilité d'engager des athlètes de niveau National à cette compétition en respectant une jauge de participation qui est fixée à maximum 200 compétiteurs. Afin de gérer au mieux le flux des inscriptions nous ouvrons les engagements du 1er au 10 mars (14h00). En suivant la Commission sportive officialisera la liste définitive des participants le 12/03 en fonction de la jauge et du niveau des sportifs inscrits.
Nous restons bien évidemment vigilants à toute évolution règlementaire liée à la pandémie.

Sélections Individuelles :
Seront sélectionnés pour une épreuve les sauveteurs ayant réalisé le temps qualificatif se trouvant dans le **tableau ci-dessous.** Les temps devront, si ils n'ont pas été réalisés en compétition par le sportif, être attestés par l'entraîneur.
Lors des championnats si le sportif réalise un temps au-delà du temps de qualification (10% au dessus), la FFSS pourra réprimander le club du licencié en décidant d'appliquer un forfait général ou bien une amende.
Les membres des collectifs France sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

		200m OBSTACLES	50m MAN	100m COMBINE	100m MAN. PALMES	100m BOUEE TUBE	200m SUPER SAUVETEUR
Dames	YOUTH	2'37"16	45"95	1'38"97	1'11"98	1'13"05	3'02"19
	OPEN	2'36"43	42"65	1'36"73	1'11"85	1'12"52	3'01"32
Messieurs	YOUTH	2'18"86	37"32	1'18"79	1'01"20	1'04"66	2'43"83
	OPEN	2'12"20	33"84	1'12"89	56"49	1'02"26	2'36"55

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale A et B confondues.
Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Sur classement :
Les minimes ne peuvent pas être surclassés.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Généralités :
2 journées complètes de compétitions. 4 réunions en séries et/ou finales.
Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.
Les séries seront courues toutes catégories confondues.
Les finales seront courues par catégorie.

	Jour 1	Jour 2
Matin Séries	200m OBSTACLES 100m MAN. PALMES 50m MAN.	100m BOUEE TUBE 100m COMBINE 200m SUPER SAUVETEUR
AM Finales	200m OBSTACLES 100m MAN. PALMES 50m MAN.	100m BOUEE TUBE 100m COMBINE 200m SUPER SAUVETEUR

RECOMPENSES
Individuelles : Médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories YOUTH et OPEN dans chaque épreuve.
Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

FRAIS D'ENGAGEMENT
Les droits d'inscription sont de **4 euros** par épreuve individuelle. Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements.

Si ces droits ne sont pas acquittés avant la première épreuve le club ne pourra prendre part à la compétition.
Les forfaits réalisés après l'édition de la startlist seront considérés comme un engagement classique et soumis aux frais d'inscription sauf présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique.

Le COMITE DE COURSE
Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h 30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.
Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.

Le Règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 01/03/21 au 10/03/21

FRENCH RESCUE 2021

13 au 16 Mai 2021 à TARBES et HENDAYE

REGLEMENT suivant format ILS

EPREUVES

Individuelles
Planche, Nage, Surf Ski, Océanman, Bâtons, Sprint, 200m Super sauveteur, 100m Combiné, 100m Mannequin palmes et bouée tube, 100m Mannequin palmes, 50m Mannequin et 200m obstacle.

Equipes (sous réserve des recommandations sanitaires)
4 x 25m Mannequin, 4 x 50m Sauvetage bouée tube, Relais mixte, Relais corde. 4 x 90m Sprint, Relais Combiné, Sauvetage bouée tube, Sauvetage planche.

CATEGORIES
MINIME / YOUTH / OPEN

Sélections:

EAU PLATE : Seront qualifiés pour une épreuve les sauveteurs ayant réalisé le minima de la grille de qualification (hormis les collectifs qualifiés d'office). Les temps devront, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S ou bien attestés par l'entraîneur.
Lors de cette compétition si le sportif réalise un temps au-delà du temps de qualification (10% au dessus), la FFSS pourra réprimander le club du licencié en décidant d'appliquer un forfait général ou bien une amende.
Sont qualifiés directement tous les sportifs SHN et collectifs nationaux.

		200m OBSTACLES	50m MAN	100m COMBINE	100m MAN. PALMES	100m BOUEE TUBE	200m SUPER SAUVETEUR
Dames	MINIMES	2'52"00	45"60	1'39"18	1'15"17	1'20"31	3'15"74
	YOUTH	2'37"16	45"95	1'38"97	1'11"98	1'13"05	3'02"19
	OPEN	2'36"43	42"65	1'36"73	1'11"85	1'12"52	3'01"32
Messieurs	MINIMES	2'44"44	43"46	1'35"81	1'12"68	1'18"47	3'12"54
	YOUTH	2'18"86	37"32	1'18"79	1'01"20	1'04"66	2'43"83
	OPEN	2'12"20	33"84	1'12"89	56"49	1'02"26	2'36"55

COTIER : Seront qualifiés pour une épreuve les sauveteurs ayant été finaliste lors des épreuves individuelles des Championnats de France Sauvetage Sportif Côtier 2019.
Sont qualifiés directement tous les sportifs SHN et collectifs nationaux.
Un quota de sportifs supplémentaires a été établi en fonction du classement général des clubs lors des Championnats de France Sauvetage Sportif Côtier 2019. Le choix d'inscrire les sportifs sera déterminé par le club en fonction du tableau suivant :

Rang Obtenu	Sportifs supplémentaires autorisés
De la 1ère à la 6ème place	8 sportifs
De la 7ème à la 12ème place	6 sportifs
A partir de la 13ème place	4 sportifs

FINALES:
Finale A pour les MINIMES, YOUTH et OPEN (sauf pour le 90m sprint)

CHAMPIONNAT OPEN
Toutes les équipes de clubs étrangers ou sélections nationales seront composées au maximum de 6 garçons et 6 filles. Ces équipes seront dans l'obligation de se présenter à cette compétition avec un arbitre.

RECOMPENSES

Individuelles : Médailles aux trois premiers hommes et dames de chaque épreuve.

Relais : Médailles aux trois premiers relais hommes et dames dans chaque épreuve.

Club: Coupes aux trois meilleurs clubs.

Classement général par catégorie : MINIMES , YOUTH et OPEN

CLASSEMENT DU MEILLEUR CLUB
Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante
: (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).
Les points des relais ne seront pas doublés.

PROGRAMME (prévisionnel)

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Matin	100 m Mannequin	200m Obstacles	**Série à demi**	**Série à demi finale**
	Bouée Tube	100m mannequin	**finale**	Sprint
	50m mannequin	palmes	Nage,	Relais sprint
	200 m Super	100m Combiné	Planche	Surf ski
	Sauveteur		Relais Sauvetage	Océanman
	Relais Mannequin		tube	Relais Combiné
			Sauv. Planche	
			Beach flags	
Après -midi	Finales A et B : 100 m Bouée Tube 50m mannequin 200m Super Sauveteur Relais bouée tube Lancer de cordes	Finales A et B : 200m Obstacles Relais obstacles 100 m Mannequin Palmes 100 m Combiné	Finales: Nage Planche Relais Sauvetage tube Sauv. Planche Beach flags	Finales : Sprint Relais sprint Surf ski Océanman Relais Combiné

Relais

Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve.
Les relais seront courus toutes catégories confondues.

FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits d'inscription sont de **4 euros** par épreuve individuelle et par relais. **Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements.**
Si ces droits ne sont pas acquittés avant la première épreuve le club ne pourra prendre part à la compétition.
Les forfaits réalisés après l'édition de **la startlist** seront considérés comme un engagement classique et soumis aux frais d'inscription sauf présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille de la première épreuve à **19h 30**, il définit l'organisation du jury de la compétition avec les officiels présents.
Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.

Période d'engagement : du 28/04/21 au 05/05/2021

COUPE DE FRANCE MASTERS 2021

En raison du contexte sanitaire, il a été décidé de ne pas mélanger cette saison les athlètes en catégorie Master avec les plus jeunes.

Pour le maintient d'une dynamique des sportifs Master en France, il a été privilégié l'aspect fédérateur de l'évènement.

Un seul évènement national sera organisé cette saison : La Coupe de France Master.

- **Dates prévues :** Samedi 22 et Dimanche 23 Mai 2021
(En cas de report suite aux recommandations sanitaires, une date de report pourra être envisagée sur un week-end avant les Championnat de France Open)

- **Lieu:** Biarritz

- **Épreuves individuelles:** 100 SLS, 25 mannequin, 50 Bouée tube, 50 Mannequin Palmes, Beachflags, Planche, Surfski, Oceanman

- **Épreuves par équipe :** Aucune (restrictions sanitaires)

- **Classement individuel :** par épreuve et par catégorie d'âge et de sexe (Médailles et podium)

- **Classement club** : Basé sur un système de cumul de points individuels.

Un règlement réadapté de la compétition sera diffusé prochainement.

COUPE DE FRANCE 2021

du 18 au 20 juin 2021 à Poitiers

Cette compétition ouverte aux catégories Minime, Cadet, Junior et Sénior, licenciés à la F.F.S.S. dans un Club.
Cette coupe regroupe l'ensemble des épreuves individuelles : 200m obstacles, 50m mannequin, 100m combiné, 100m Mannequin Palmes, 100m bouée tube, 200m super sauveteur.
Les épreuves de relais sont : relais obstacles, relais bouée tube, relais mannequin, relais mixte et le lancer de corde.

Sélections Individuelles :
Seront sélectionnés pour une épreuve tous les sauveteurs **sauf les sportifs de haut niveau (élite, séniors et relève) des catégories juniors et séniors** qui ne sont pas autorisés à participer à cette coupe de France
et
avoir réalisé le minima de la grille de qualification (hormis les collectifs qualifiés d'office). Les temps devront, être réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier National de la F.F.S.S ou bien attestés par l'entraîneur.
Lors de cette compétition si le sportif réalise un temps au-delà du temps de qualification (10% au dessus), la FFSS pourra réprimander le club du licencié en décidant d'appliquer un forfait général ou bien une amende.

		200m OBSTACLES	50m MAN	100m COMBINE	100m MAN. PALMES	100m BOUEE TUBE	200m SUPER SAUVETEUR
Dames	Minimes	3''10''32	50''60	1'50''46	1'23''03	1'27''79	3'35''38
	Cadets	2'53''51	51'10''	1'49''82	1'24''89	1'23''16	3'33''96
	Juniors	2'51'28''	51'30''	1'48''68	1'20''14	1'20''89	3'26''55
	Séniors	2'50''60	49'41''	1'46''00	1'19''66	1'19''09	3'23''40
Messieurs	Minimes	3'05''38	48''50	1'49''35	1'22''06	1'27''04	3'34''40
	Cadets	2'34''09	42'43''	1'33''44	1'10''75	1'11''17	3'03''80
	Juniors	2'32''21	40'16''	1'27''15	1'07''55	1'08''94	3'01''81
	Séniors	2'20 »98	36'32''	1'19''09	1'03''04	1'06''00	2'57''00

Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale A et B confondues.
Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.

Sur classement :
Les minimes ne peuvent pas être sur classés.
Les cadets ne peuvent pas être sur classés en Juniors.
Les Cadets et Juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves séniors et ne pourront pas, à ce moment là concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification sénior. **Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !**

Relais (sous réserve des recommandations sanitaires en vigueurs)
Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve.
Les relais seront courus toutes catégories confondues.
Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé **au moins un minima** dans une épreuve N1 ou N2.
Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais.
Un relais composé **d'un** étranger pourra être Champion de France. En aucun cas, ce relais pourra établir un record de France.
Dans ces Championnats, Il n'y aura pas de limite d'inscription du nombre d'étrangers.
Cependant, 2 sauveteurs étrangers seulement pourront prendre part aux finales A et B confondues.

PROGRAMME DE LA COMPETITION
Généralités : 3 journées complètes de compétitions.
6 réunions en séries et/ou finales.
Les horaires et le programme seront communiqués ultérieurement.
Les séries seront courues toutes catégories confondues.
Les finales seront courues par catégorie, une finale B sera mise en place à condition qu'il y ait 32 sauveteurs dans la catégorie.

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matin Séries	200m OBSTACLES Relais Corde 100m MAN. PALMES	100m BOUEE TUBE 100m COMBINE Relais Mannequin	50m MAN. 200m SUPER SAUVETEUR
AM Finales	200m OBSTACLES Relais Obstacles 100m MAN. PALMES **SERC**	100m BOUEE TUBE 100m COMBINE Relais Bouée Tube	50m MAN. 200m SUPER SAUVETEUR

Les relais seront classés au temps (aucune finale)
Les 16 premiers par catégorie marqueront des points

RECOMPENSES

Individuelles : Médailles aux trois premiers hommes et dames pour les catégories minime, cadet, junior, sénior dans chaque épreuve.
Le titre de champion de France sera décerné pour les catégories Minimes et cadets.
Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur

Relais : Coupes aux trois premiers relais hommes et dames de chaque épreuve.

Clubs: Coupes aux trois meilleurs clubs.

CLASSEMENT INTERCLUBS
Le classement général sera effectué par l'addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves de chaque catégorie. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).
Les points des relais ne seront pas doublés.
Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel ainsi que pour le classement interclubs !

FRAIS D'ENGAGEMENT
Les droits d'inscription sont de **4 euros** par épreuve individuelle et par relais. **Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements.**
Si ces droits ne sont pas acquittés avant la première épreuve le club ne pourra prendre part à la compétition.
Les forfaits réalisés après l'édition de **la startlist** seront considérés comme un engagement classique et soumis aux frais d'inscription sauf présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique.

Le COMITE DE COURSE
Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h 30, il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents.
Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.
Le Règlement en vigueur est celui de la Commission Sportive.

Période d'engagement : du 26/05/2021 au 03/06/2021

Championnats de France Longue Distance Paddle Board /IRB /2kms sable /
Coupe qualificative Surf Boat

Le 26 et 27 JUIN 2021 à Hendaye

Les championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories Minimes, cadets, juniors et séniors licenciés à la F.F.S.S. Le sur-classement est INTERDIT.
Championnats Open : Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur devra être, licencié à la F.F.S.S., et répondre aux mêmes obligations que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France.
Seule une sélection nationale pourra participer à ces championnats sur invitation de la F.F.S.S.

EPREUVE :

Les minimes n'auront pas de parcours supérieur à 5 km (Nipper obligatoire) Les cadets auront un parcours de 7,5 km (paddle board)
Les juniors auront un parcours de 7,5 km (paddle board)
Les séniors parcourrons 10 kms environ (paddle board allant jusqu'à 12 pieds maximum).

Le départ se fera de la plage ou sur l'eau avec un parcours sous forme de boucle ou autre en fonction du site et des conditions de houle et de vent. Un site de repli sera proposé.

Le port de gants ou de toute autre aide, est interdit.
L'organisation lors du briefing donnera des conseils sur le déroulement de la course.
Le port d'un leash peut être demandé et rendu obligatoire en fonction des conditions de course. Les compétiteurs doivent porter le lycra officiel et la planche doit porter l'autocollant fourni par l'organisation, indiquant le numéro de participation.
L'organisation se réserve le droit de stopper tout rameur, une heure après l'arrivée du premier compétiteur.

LA SECURITE:

La sécurité pourra s'effectuer en jet ski ou en VNM.
Un bateau pc course sera chargé du départ, de l'arrivée, de la sécurité et de la coordination avec les bateaux d'assistance (1 bateau tous les 2kms linéaire sera nécessaire) tous seront également en contact avec l'organisation à terre.
Des bateaux d'assistance ou de demi-tour pourront être positionnés et seront identifiables par les rameurs.
La fin de course sera signalée par radio du Pc Course. Le(a) compétiteur(trice) pourra être stoppé(e) si ce (cette) dernier(e) ne se trouve pas dans la deuxième partie de course au moment de l'arrivée du premier compétiteur. Il (Elle) n'apparaitra pas dans le classement final.

POUR LES RAMEURS :

- L'organisation se réserve le droit de stopper, reporter ou d'annuler la course si le site est impraticable ou si les conditions météorologiques ne remplissent pas des conditions optimales de sécurité.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation.
- Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.
- Obligation de respecter l'environnement, la plage, les sites empruntés ainsi que les autres concurrents, et les organisateurs bénévoles. Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers, gels… n'importe où, sous peine de disqualification.
- La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.
- Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants, sans remboursement des droits d'inscription.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Un classement Homme et un classement Femme seront établis par catégorie.
Un titre de Champion de France homme et Championne de France femme seront décernés.

FRAIS D'ENGAGEMENT : Les droits d'engagement seront de **10 euros** par compétiteurs.

COMITE DE COURSE : Un briefing OBLIGATOIRE avec tous les compétiteurs sera organisé la veille ou le matin de la course (Cf. Organisation)

Date Limite Engagements : 20/06/21

Championnats de France Côtier Individuels et Interclubs 2021

Du 30 Septembre au 2 Octobre à ROYAN

Les Championnats de France sont ouverts aux sauveteurs des catégories : Minime, Cadet, junior et Sénior, licenciés à la F.F.S.S. Ce championnat regroupe l'ensemble des épreuves individuelles et de relais du programme sportif Français de la catégorie « Sénior ».
L'épreuve du surfski est ouverte à la catégorie Minime. L'épreuve du mini-combiné reste inchangée pour cette catégorie.

SÉLECTION

Individuelles :
avoir réalisé au moins **l'épreuve** dans une compétition du calendrier National. Exemple : Pour participer à l'épreuve de sprint aux Championnats de France, le sauveteur sera dans l'obligation d'avoir réalisé l'épreuve de sprint lors d'une compétition inscrite au calendrier national. Si un club français présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France individuel.
Les équipages de Surfboat ont les mêmes obligations de qualification qu'en épreuve individuelle.

Relais :
Possibilité d'engager **une équipe** de relais par sexe et par club dans chaque épreuve. Les relais seront courus toutes catégories confondues.
Pour prendre part aux relais, chaque compétiteur devra obligatoirement avoir réalisé au moins une épreuve côtière dans une compétition du calendrier national.
Un seul étranger par club et par course pourra participer au relais. Un relais composé d'**un** étranger pourra être Champion de France.
Les membres des collectifs France sont qualifiés automatiquement sur ces Championnats.

CHAMPIONNAT OPEN
Si un club présente un (ou plusieurs) sauveteur étranger, ce sauveteur aura les mêmes obligations de qualification que les Français, mais ne pourra prétendre à aucun titre de Champion de France. L'accès aux finales de ces participants sera limité au nombre de 2 par finale (16 premiers).
Seule une sélection nationale étrangère pourra participer à ces Championnats sur invitation de la FFSS.
Pour les épreuves côtières, les sauveteurs étrangers seront rassemblés dans la même série.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMPÉTITION

Jour 1 : Nage, sprint, sauvetage planche (2), sauvetage bouée tube, relais sprint.
Jour 2 : kayak, planche, beach flags,
Jour 3 : combiné, relais combiné, relais mixte,surfboat.

Les finales auront lieu l'après midi, après une pause si possible.
Pour le Sprint, les sauveteurs étrangers seront présents dans la même série ou demi-finale.

Sur classement :
Comme en eau plate, les minimes ne peuvent pas être surclassés. Les cadets ne peuvent pas être surclassés en Junior.
Les Cadets et Juniors, peuvent donc prendre part aux épreuves séniors et ne pourront pas, à ce moment là concourir dans aucune épreuve de leur catégorie. Ils seront dans l'obligation de réaliser les critères de qualification sénior. **Pour ce type d'engagement, il faut contacter IMPÉRATIVEMENT la commission sportive !**

RECOMPENSES
Individuelles : Médailles aux trois premiers hommes et dames par épreuve et par catégorie.
Si un étranger accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur
Relais : Médailles ou Coupes aux trois premiers relais hommes et dames.
Interclubs : Coupes aux trois premiers clubs.

CLASSEMENT INTERCLUBS
Le classement général sera effectué par addition des points des 3 meilleurs compétiteurs de chaque club, dans chacune des épreuves. Les points seront distribués de la façon suivante : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).
Les points des relais ne seront pas doublés.
Pour les épreuves de surfboat, le décompte des points sera le suivant : 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Seul la meilleure équipe marquera des points.
Au-delà de trois compétiteurs, les points de l'équipe seront bloqués.

Les étrangers n'auront pas de point attribué en individuel ainsi que pour le classement interclubs !

FRAIS D'ENGAGEMENT
Les droits d'inscription sont de **4 euros** par épreuve individuelle et par relais. **Le calcul des frais d'engagements sera effectué au moment de la saisie informatique des engagements.**
Si ces droits ne sont pas acquittés avant la première épreuve le club ne pourra prendre part à la compétition.
Les forfaits réalisés après l'édition de **la startlist** seront considérés comme un engagement classique et soumis aux frais d'inscription sauf présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique.

Le COMITE DE COURSE
Il aura lieu la veille de la première épreuve à 19h 30. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents, et des changements éventuels du programme de la compétition.
Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment, sans quoi, les participants ne pourront pas concourir.

Période d'engagement : du 15/09/21 au 22/09/2021

Championnats Régionaux ou Inter-ligues
Un championnat Eau Plate et Côtier par ligue

Chaque Ligue est dans l'obligation d'organiser un Championnat de Ligue dans la spécialité Eau Plate et/ou Côtier. Ce Championnat pourra être transformé en Championnat Interrégional au besoin, sur demande à la commission sportive.

Pour cette saison, en raison des conditions sanitaires, exceptionnellement ces championnats ne sont pas obligatoires.

L'organisateur devra déclarer ces Championnats avant **le 30 Janvier 2021** pour les compétitions eau plate et du **28 Février 2021** pour les compétitions Côtières. (via l'espace réservé ffss.fr)

SELECTIONS

Les modalités de sélections de ce Championnat sont à l'initiative de la Ligue organisatrice. L'organisateur pourra s'appuyer sur le correspondant de son inter-région afin de finaliser cette organisation.
Ce Championnat peut accueillir des sauveteurs d'autres ligues.

PROGRAMME DE LA COMPETITION

Le programme de ce Championnat sera établi sur au moins une journée, avec les 6 épreuves individuelles qui auront lieu lors des Championnats de France de la spécialité.

RECOMPENSES

A l'initiative de l'organisateur.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Un titre de Champion de Régional pourra être décerné au sauveteur par catégorie et par épreuve, ou au sauveteur qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans chaque catégorie. (En cas d'égalité, le nombre de victoire par épreuve départagera les sportifs.)

CLASSEMENT CLUBS

Le classement général sera effectué par addition des points des compétiteurs de chaque club majoré des points des relais : (20, 18, 16, 14, 13, 12, 11, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

FRAIS D'ENGAGEMENT

A l'initiative de l'organisateur.

Le COMITE DE COURSE

Il aura lieu la veille ou le jour de la compétition avant la première épreuve. Il sera le lieu de la mise en place du jury de la compétition avec les officiels présents et des changements éventuels du programme de la compétition. **La mise en place de formation de Jeunes officiels (plus de 14 ans) est recommandé lors de ces championnats.**

Le règlement des engagements devra s'effectuer à ce moment, faute de quoi, les participants ne pourront pas concourir.

Date d'organisation :

Championnats Régionaux Eau plate : pas de contrainte pour cette saison

Championnats Régionaux côtiers : pas de contrainte pour cette saison

TRANSFERTS

Un transfert est un changement de club effectué à n'importe quel moment de la saison sportive.
En changeant de club au terme d'une saison N, un athlète licencié dans un club durant la saison N sera dans une situation de transfert durant la saison N+1.
Cela s'entend même s'il n'a pas renouvelé sa licence dans son club initial au début de la saison N+1.

Généralités :

I. **Un seul** transfert par saison sportive est autorisé.

II. Une interruption d'une année entraîne d'office la liberté pour le sauveteur de signer, à quelque moment que ce soit, une licence dans un club de son choix, sans transférer.

III. Un transfert est **gratuit**

IV. Il est interdit de transférer entre l'inscription et la fin d'une compétition nationale.

V. Un transfert en cours de saison sportive n'engendre pas d'édition de nouvelle licence.

Le club accueillant un licencié souhaitant transférer saisit la commission sportive nationale par mail afin de procéder à une demande officielle de transfert en même temps qu'il informe le club quitté.
Le club d'accueil contacte le club quitté afin que ce dernier informe la commission sportive nationale par mail de son accord ou de son désaccord éventuel.
L'information du transfert n'arrivant que du club d'accueil ne garantirait en aucune manière le fait que le club quitté ait été informé. Un athlète mineur ne pourra transférer qu'avec l'accord écrit (lettre ou mail) de son représentant légal reçu par le club d'accueil.
Le transfert sera effectif à l'aboutissement de toutes les procédures administratives et informatiques

Renseignements : sport@ffss.fr

CLASSEMENT

NATIONAL

DES CLUBS

2020/2021

Ce Classement, ouvert à tous clubs affiliés à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, vise à établir une hiérarchie sportive des associations. Il met en avant la pratique des sportifs en lien avec la performance ainsi que le travail réalisé dans le domaine de la formation des jeunes.

Ce classement ne pourra être possible qu'avec la plus grande attention apportée aux résultats et à leur envoi dans les délais prévus à la commission sportive.

- ✓ Les six premiers clubs de ce Classement seront considérés comme des Clubs ELITE de la FFSS.
- ✓ Les six autres seront eux considérés comme des Clubs de première Division de la FFSS.
- ✓ Les autres clubs classés n'auront pas d'appellation particulière.

Modalité de calcul :

I Points de Développement

1. Mise en place d'une École Nationale de Sauvetage (E.N.S.) = 1000 pts

2. Mise en place du dispositif de l'École de Natation Française (E.N.F.) = 1000 pts

II Points de Participation

1. Participation aux compétitions inscrites au calendrier National:
Nombre de participants sur au moins une compétition x 20 points

2. Points des épreuves nationales

Nombre d'engagements (épreuves individuelles et Relais) sur les épreuves nationales X 20 pts
Sont pris en compte Tous les Championnats de France y compris les Masters et la FRENCH RESCUE.

3. Points d'officiels sur les compétitions nationales
Une journée officiel = 20 pts

Un relevé de ces journées sera effectué tout au long de la saison et permettra de définir le nombre de points rapportés par chaque officiel pour sa structure.
Une journée en officiel mineur (- de 18 ans) = 30 pts

III Points de Performance

1. Équipe de France A

Une Sélection en équipe de France A par athlète = 100 pts

2. Titres internationaux

OPEN et YOUTH Championnats du Monde

OR	**= 200 pts**
ARGENT	**= 100 pts**
BRONZE	**= 70 pts**

OPEN et YOUTH Championnats d'Europe

OR	**= 150 pts**
ARGENT	**= 80 pts**
BRONZE	**= 50 pts**

3. Titres nationaux épreuves individuelles et Relais (Attribués dans Toutes les catégories y compris Master).

OR	**= 150 pts**
ARGENT	**= 40 pts**
BRONZE	**= 20 pts**

4. Records nationaux et internationaux hors relais (Attribués dans Toutes les catégories)

Record international Open	**= 100 pts**
Record international Master	**= 40 pts**
Record national Open	**= 80 pts**
Record national Master	**= 20 pts**

5. Classement Clubs aux Championnats de France

Récupération des points au classement général de chaque compétition

6. Classement Clubs à la FRENCH RESCUE

Récupération du total des points au classement général de la compétition affecté du coefficient 1,5
Permet de valoriser le travail des clubs sur les deux valences du sauvetage sportif et de compenser la non attribution de points d'engagement sur cette compétition.

7. Collectifs nationaux

Appartenance à un collectif = 50 pts

NB : les points attribués en relais au titre de la Participation et de la Performance seront retenus sur les épreuves de relais figurant au programme de la Rescue internationale.

Les Chartes

Fédérales et

la Prévention

des Violences

CHARTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE SPORT

Les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les établissements publics ou les autres organismes signataires de la présente charte s'engagent à :

I. Prendre en compte et reconnaître de manière explicite l'homophobie en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des Droits de l'Homme ;

I. Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude homophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ;

I. Promouvoir la diversité dans le sport et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie ;

I. Apporter aide et soutien aux pratiquants, entraîneurs ou autres personnes évoluant dans le sport qui pourraient être harcelés, insultés ou mis à l'écart en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;

I. Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris l'homophobie, à destination de tous les acteurs du sport : un éducateur ou un entraîneur se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit par conséquent y être préparé ;

I. Recenser les actes d'homophobie et en référer régulièrement au ministère chargé des sports (cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport) afin de constater l'évolution des comportements dans le sport et d'ajuster les actions à entreprendre.

CHARTE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU SAUVETAGE SPORTIF

Selon l'article L.141-3 du code du sport « La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.) veille au respect de la déontologie du sport établie après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau ».
Cet article met également l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, qui doivent être distinguées des règles du droit disciplinaire : si les premières constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société, le droit disciplinaire a pour fonction de sanctionner les comportements déviants, en définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application.
L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans notre discipline, les valeurs fondamentales du Sauvetage Sportif et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.
Tel est l'esprit dans lequel est proposée cette charte d'éthique et de déontologie du Sauvetage Sportif : nous avons pu recenser un certain nombre de valeurs et principes fondamentaux pour donner les explications complémentaires nécessaires à la compréhension de leur portée puis fait des recommandations à l'usage de toutes les associations, les licenciés et autres parties prenantes l'activité sportive.

Cette charte d'éthique et de déontologie, ainsi conçue, s'articule autour de trois grands thèmes :

1. **L'esprit sportif et les valeurs de notre sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le domaine du sauvetage.**

2. Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport :
- **Les acteurs de la discipline**
- **Les institutions sportives.**

3. Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » de notre sport. La charte d'éthique et de déontologie de la FFSS est diffusée, pour que chacun en prenne connaissance, à tous les intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, mémento annuel du sauvetage sportif, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux évènements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.

Pour lire la charte complète d'éthique et de déontologie du sauvetage sportif

https://drive.google.com/file/d/1mLxUGJGSexjEBe7MwBjx_lDTT_Ubcb9B/view

En acceptant la responsabilité d'une équipe de sauveteurs, l'entraîneur doit prendre connaissance de la démarche qui anime la Fédération qui est exposée dans le parcours d'excellence sportive et dans le mémento annuel.
Au-delà des objectifs sportifs qu'il fixe localement en accord avec les responsables de sa structure :

1. Il évite de se comporter de façon excessive à l'égard des officiels, des athlètes, du public et des partenaires. Il contrôle ses émotions.

2. La sécurité de l'athlète est prioritaire. En conséquence, il ne laisse jamais les sportifs dont il a la charge seul sur le site de compétition.

3. Il respecte et fait respecter les règlements et en aucun cas ne tente de les contourner. Il fait preuve d'intégrité et d'honnêteté.

4. Il met en valeur des propos et des comportements qui témoignent du respect de l'adversaire et des officiels.

5. Lorsqu'il doit s'entretenir avec un parent à l'entraînement ou sur un lieu de compétition, il le fait en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en n'oubliant jamais son devoir de réserve.

6. Il traite les athlètes qu'il encadre avec équité, en respectant leurs droits et en s'assurant de ne pas transgresser l'esprit sportif.

7. Il ne tolère aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des athlètes, entraîneurs ou adversaires. Il prend les dispositions nécessaires pour les prévenir, les dénoncer et les éliminer. Son comportement et ses propos sont à l'image de cette éthique.

8. Il informe les athlètes et leur entourage des problèmes liés au dopage et des conséquences de ce type de comportement.

9. Il est vigilant sur tous les aspects liés au suivi médical de ses athlètes.

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

PARTAGE, ÉPANOUISSEMENT, RESPECT, ÉDUCATION :
ICI, MON CLUB ET MA VILLE **S'ENGAGENT**

#TousConcernés

Accueillir tout le monde
sans discrimination

Respecter l'**intimité**, la **dignité** et
la **pudeur** de chacune et de chacun

Organiser et assurer la **surveillance**
des déplacements

Héberger **séparément** et **en sécurité**
encadrants, sportives et sportifs

Limiter les contacts physiques adultes/
enfants-jeunes à des gestes nécessaires
à la pratique sportive

Limiter les photos et vidéos avec
les enfants-jeunes aux seules activités du club

Interdire le bizutage

Victime ou témoin, des doutes ou des questions.
Appel gratuit et confidentiel - www.allo119.gouv.fr

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Prévention des violences dans le sport

EN CAS DE DOUTES ET/OU DE DIFFICULTÉS : À QUI PUIS-JE M'ADRESSER ?

EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LE 17

ou APPELER LE 114 - Numéro national pour les appels d'urgence en France métropolitaine accessible aux personnes qui ont des difficultés à entendre ou à parler (personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques).

VICTIMES MINEUR(E)S

- Le **119** « Enfance en Danger » (7j/7 - 24h/24 - Gratuit) - **www.allo119.gouv.fr**
- Le **30 20** « Non au harcèlement » (N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h-sauf les jours fériés) **https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/**
  Si le harcèlement a lieu sur internet : N° vert « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000 - Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

VICTIMES MAJEUR(E)S

- **3919** « Violences Femmes Info » - Gratuit
- Site gouvernemental - Arrêtons les violences **https://arretonslesviolences.gouv.fr/**
- Le portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 du ministère de l'Intérieur : **https://www.service-public.fr/cmi**

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX VICTIMES

- France Victimes
  Tél. : **116 006** N° national d'aide aux victimes (7j/7 – 9h-19h + messagerie interactive permet de laisser ses coordonnées – Gratuit).
- Association Colosse aux Pieds d'Argile
  Tél. : **07 50 85 47 10** - E-mail : **colosseauxpiedsdargile@gmail.com**
  Site : **http://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/**
- Association La Voix De l'Enfant
  Tél. : **01 56 96 03 00** - E-mail : **info@lavoixdelenfant.org**
  Site : **http://www.lavoixdelenfant.org**
- Association Les Papillons
  Tél. : **06 33 53 69 74**
  Site et contact : **https://www.associationlespapillons.org/contact**
- Comité Éthique et Sport
  Tél. : **06 14 42 01 74**
  Site et contact : **http://www.ethiqueetsport.com/contact/**
- Le Comité National Contre le Bizutage
  Tél. : **06 07 45 26 11** ou **06 82 81 40 70**
  Site : **http://www.contrelebizutage.fr/contact.php**
- L'enfant bleu - Enfance maltraitée
  Tél. : **01 56 56 62 62** - E-mail : **renseignements@enfantbleu.org**

Il y a 6 mois, le monde du sport s'est trouvé confronté à une série de témoignages dramatiques. Cette déflagration a brisé l'omerta qui sévissait depuis trop longtemps dans le monde du sport laissant isolées plusieurs victimes, parfois très jeunes.

La lutte contre toutes les formes de violence, y compris sexuelles, est un engagement central du mandat de la ministre déléguée chargée des Sports.
Alors que fort heureusement la parole commence à se libérer, le monde sportif a désormais rendez-vous avec l'histoire.

Pour ne plus rien laisser passer. Pour ne plus laisser une victime seule. Pour tout mettre en œuvre afin de garantir la sécurité et favoriser l'épanouissement de toutes celles et ceux qui rejoindront nos clubs en métropole et en outre-mer. Pour accompagner les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles et les familles, la Ministre Roxana MARACINEANU a détaillé un plan de prévention co-construit avec le mouvement sportif, les collectivités locales, les associations de prévention et d'aide aux victimes, les services territoriaux du ministère et les branches professionnelles.

L'objectif est que tous les pratiquants et leurs familles se sentent en sécurité lorsqu'ils pratiquent un sport ou nous confient leurs enfants.

La fédération connaît l'engagement des dirigeants, des éducateurs et des bénévoles qui œuvrent au quotidien dans les clubs. Il faut valoriser l'engagement des clubs en faveur du respect, de l'épanouissement, du partage, bref des valeurs que nous prônons tous pour un sport inclusif, éducatif et responsable.

Notre Ministère est pleinement mobilisé pour vous accompagner, traiter les alertes et signalements en lien avec les directions départementales et orienter les victimes vers des associations d'aide.

Au sein de la FFSS, Annick CAILLETTEAU a été nommé référente, personne contact pour toutes les violences rencontrées dans le sport dans notre fédération. Si un club, un dirigeant, un bénévole, un sportif rencontre un problème il peut la contacter sans hésitation à l'adresse suivante :

violences@ffss.fr

LES

RECONNAISSANCES

MINISTÉRIELLES

LISTES DE HAUT NIVEAU
ELITE
SENIOR
RELEVE

COLLECTIFS NATIONAUX (-19 ans / 19-23 ans, +23 ans)
ET ESPOIRS (Reconnus par le Ministère)

Les critères d'inscription sur les listes Ministérielles pour les sportifs de la FFSS

Le rythme ministériel d'apparition sur les listes d'athlètes de haut niveau se fait en Novembre

Discipline SAUVETAGE SPORTIF

Critères d'entrée	Critère Ministère	Correspondance Epreuve de référence SAUVETAGE EAU PLATE et CÔTIER
Liste ELITE	Individuel Monde: 1 - 3	Podium au Championnat du Monde de la Spécialité. Place 1 à 3 à la RESCUE
	Equipe Monde 1 - 2	1ère ou 2ème place dans les Relais. 3 possibilités en Eau plate et 3 possibilités en Côtier
Liste SENIOR	Individuel Monde 4 - 12	Classé 4 à 12 à la RESCUE dans une des épreuves individuelles en Eau Plate ou Côtier
	Par Equipe Monde : 3 - 8	Classé 3 à 8 dans un des Relais de la RESCUE
	Individuel Europe : 1 - 4	Classé 1 à 4 aux Championnats d'Europe dans une des épreuves individuelles en Eau Plate ou Côtier
	Par Equipe Europe : 1 - 4	Classé 1 à 4 dans un des Relais des Championnats d'Europe

	Age de référence	Compétition de référence
Liste RELEVE	**Moins de 23 ans**	Championnat du Monde JUNIOR (-19ans) Places : 1 à 12 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais
		Championnat d'Europe JUNIOR (-19ans) Places : 1 à 8 en épreuves individuelles 1 à 6 en Relais
		Meeting international Eau Plate Warendorf Places : 1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations
		Meeting international Côtier Celtic Cup Places : 1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations
		Meeting international Côtier Oceanperf challenge Places : 1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations
		Coupe d'Europe : plusieurs étapes définies par la Fédération Européenne de Sauvetage Places : 1 à 16 en épreuves individuelles 1 à 8 en Relais des nations

	Age de référence	Compétition de référence
Liste COLLECTIFS NATIONAUX	**Moins de 19 ans (2006 à 2003)**	
	Par Equipe	Equipe de France RESCUE Monde. (hors Elite et Relève) Equipe de France RESCUE Europe. (hors Elite et Relève) + Sélection équipe de France A'
	Individuel	Remplir les conditions énoncées dans le PPF concernant les critères d'accession au collectif que ce soit en eau plate et en côtier **
	19 / 23 ans (2002 à 1998)	
	Par Equipe	Equipe de France RESCUE Monde (hors Elite, Senior et Relève) Equipe de France RESCUE Europe. (hors Elite, Senior et Relève) + Sélection équipe de France A'
	Individuel	Remplir les conditions énoncées dans le PPF concernant les critères d'accession au collectif que ce soit en eau plate et en côtier **
	+ **23 ans (1997 et moins)**	
	Par Equipe	Equipe de France RESCUE Monde (hors Elite, Senior et Relève) Equipe de France RESCUE Europe. (hors Elite, Senior et Relève)
	Individuel	Remplir les conditions énoncées dans le PPF concernant les critères d'accession au collectif que ce soit en eau plate et en côtier **

	Age de référence	Référence
Liste Espoir	**13 à 14 ans (2008 à 2007)**	Classement et évaluation sur les compétitions nationales de référence **En Eau Plate** 4 premiers garçons et 4 premières filles au Classement général des Championnats de France N1 Soit un total de 8 Athlètes **En Côtier** 4 premiers garçons et 4 premières filles au Classement général des Championnats de France N1 Soit un total de 8 Athlètes **Total général** 16 athlètes en catégorie ESPOIR

DESCRIPTIF D'ACCÈS À UN STATUT SPORTIF SUITE A UNE SÉLECTION NATIONALE

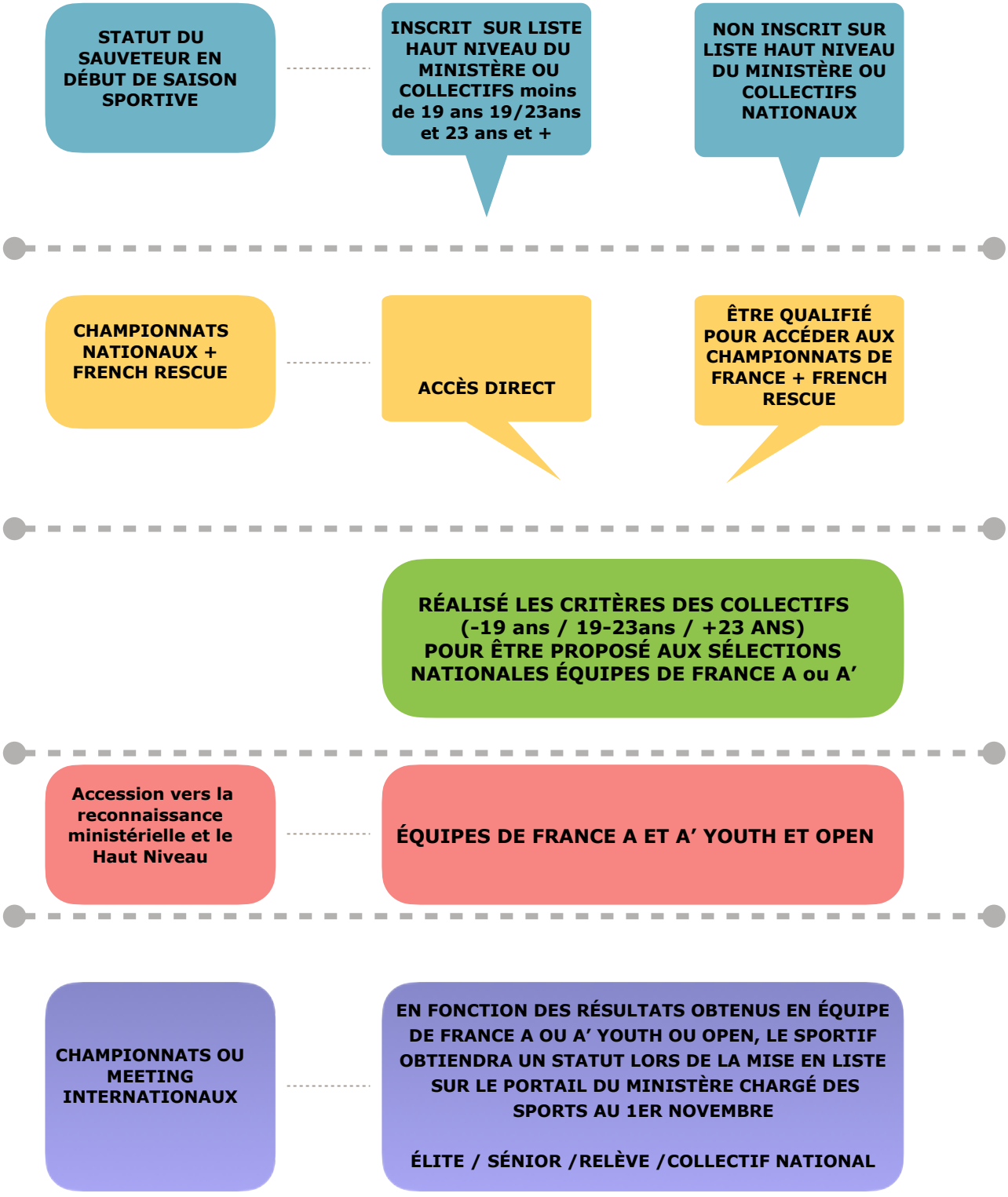

L'appartenance à une liste de haut niveau ministérielle (Elite, Senior, Relève) peut offrir des avantages (selon sa catégorie) d'ordre financier, médical, matériel, accompagnement scolaire universitaire et professionnel, …).

Pour ceux qui n'ont pas pu obtenir un statut SHN il seront qualifiés en Collectif National par le Ministère.
Le Ministère ne fait pas de distinction entre les – de 19 ans et les 19 ans et +.
Ces collectifs sont également un mode de reconnaissance interne à la fédération qui permet de reconnaître des groupes d'athlètes .

Pour les plus jeunes, appartenant à la catégorie minime (13-14ans), ils peuvent prétendre obtenir un statut d'Espoir. Seront listés les 4 meilleurs minimes garçons et filles au classement général en Eau Plate lors de la coupe de France Eau Plate 2021 et les 4 meilleurs minimes garçons et filles au classement général en Côtier lors des championnats de France Côtier.

La publication des listes des sportifs référencés auprès du Ministère chargé des Sports se fait au 1er Novembre après la fin de la saison sportive. Le statut est valable un an à partir de sa publication sur le portail du ministère.

L'appartenance à un statut listé ne donnent pas que des droits puisque le premier des devoirs est de se soumettre à la Surveillance Médical Réglementaire obligatoire. Tous les athlètes SHN doivent également respecter la convention signée lors de leur entrée en Liste.

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES MOINS DE 19 ANS

Ces données seront attachées aux catégories JUNIOR et CADET.

- Obligation du respect de la charte des athlètes de haut niveau.
- Participation aux Championnats de France « eau plate ».
- Participation à « la FRENCH RESCUE ».
- Participation aux Championnats de France « côtier ».
- Obligation de participation aux regroupements du « Collectif France ».

Deux possibilités :

❖ Première voie : Eau Plate

➢ Réaliser **UN** minima « pré sélectif » minimum (tableau ci-dessous), lors des Championnats de France N1, de la FRENCH RESCUE ou une compétition internationale

	OBSTACLES	MANNEQUIN	COMBINE	MANNEQUIN PALMES	MANNEQUIN PALMES et BOUEE TUBE	SUPER SAUVETEUR
FEMME	2.23.46	41.57	1.25.85	1.03.00	1.06.50	2.47.82
HOMME	2.09.15	34.39	1.10.59	54.50	58.50	2.28.23

❖ Deuxième voie : CÔTIER

➢ Être dans les **SIX** premiers (ères) des sauveteurs sur 2 **épreuves lors de la même compétition** dans sa catégorie : Championnats de France Côtier **ou** de la FRENCH RESCUE.

———————————

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A OU A'

Le sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales

Contact : Sport@ffss.fr

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES 19 ANS à 23 ANS

- Participer aux Championnats de France de sa spécialité.
- Participer à « FRENCH RESCUE ».
- Participer à une compétition définie par la commission sportive si besoin.
- Participer aux regroupements du « Collectif France ».
- Signer la charte de sportif de haut niveau.
- Participer à la ou les compétitions Internationales pour lesquelles le sauveteur sera sélectionné sous peine de sanction envers son club et lui-même.

Deux possibilités :

❖ Première voie : Eau Plate

➢Réaliser **UNE performance** dans la grille ci-dessous aux Championnats de France N1 ou à la FRENCH RESCUE ou Compétition nationale référencée

➢

Les performances réalisées dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France donnent accès à la grille ci-dessous. (En série ou en finale)

	OBSTACLES	MANNEQUIN	COMBINE	MANNEQUIN PALMES	MANNEQUIN PALMES et BOUEE TUBE	SUPER SAUVETEUR
FEMME	2.19.14	37.72	1.17.70	59.44	1.04.66	2.42.63
HOMME	2.02.43	32.31	1.05.54	50.75	57.02	2.22.65

❖ Deuxième voie : CÔTIER

➢Être dans les les **8** premiers (ères) des sauveteurs Français sur 2 épreuves de la FRENCH RESCUE ou des championnats de France Côtier.

Être dans les les **8** premiers (ères) d'une finale dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France.

————————————————

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A OU A'

Le sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales

Contact : Sport@ffss.fr

CRITERES PRÉ-SÉLECTIFS POUR LES PLUS DE 23 ANS

- Participer aux Championnats de France de sa spécialité (Hors short course).
- Participer à la « FRENCH RESCUE ».
- Participer à une compétition définie par la commission sportive si besoin.
- Participer aux regroupements du « collectif France ».
- Participer à la ou les compétitions Internationales pour lesquelles le sauveteur sera sélectionné sous peine de sanction envers son club et lui-même.

Deux possibilités :

❖ Première voie : Eau Plate

➢Réaliser **UNE performance** dans 1 épreuve entrant dans la grille ci-dessous au **Championnat de France,** à **la FRENCH RESCUE ou Compétition nationale référencée**

Les performances réalisées dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France donnent accès à la grille ci-dessous. (En série ou en finale)

	200 M OBSTACLES	50 M MANNEQUIN	100 M COMBINE	100 M MANNEQUIN PALMES	100 M MANNEQUIN PALMES BOUEES TUBE	200 M S.L.S.
FEMME	2.16.76	37.26	1.16.34	58.46	1.03.31	2.38.47
HOMME	2.00.90	31.52	1.04.87	49.71	55.71	2.19.00

❖ Deuxième voie : CÔTIER

➢Être dans les **quatre** premiers (ères) des sauveteurs français sur 2 **épreuves lors de la même compétition** : Championnat de France Côtier **ou** de la FRENCH RESCUE.

Être dans les les **8** premiers (ères) d'une finale dans le cadre des compétitions internationales par des sauveteurs de l'Equipe de France.

———————————————————-

+ ETRE SÉLECTIONNÉ EN EQUIPE DE FRANCE A.

Le sélection sera établie à l'issue de la FRENCH RESCUE.

EXCEPTIONS

La commission sportive se réserve le droit d'analyser des cas spécifiques d'athlètes n'ayant pu répondre aux exigences générales.

Contact : Sport@ffss.fr

CONVENTION DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

L'athlète s'engage à respecter les engagements qu'impose la présente convention.

Attitude
Sa tenue et son attitude ne doivent en aucun cas le desservir ni porter atteinte à l'image de la fédération.
Cette exigence s'applique quel que soit l'âge et le niveau d'intégration sur les listes de Haut Niveau.

La notion d'équipe est prépondérante dans la perception que l'athlète doit avoir du collectif France. L'appartenance à cette équipe revêt un caractère d'exception. L'athlète doit donc honorer tous les événements liés à sa sélection.

Présence
Il s'engage à participer au moins à :

- 2 compétitions nationales dans la saison
- 2 stages (stage durant l'année et préparation terminale des grandes échéances sur site)

Il s'engage à être présent sur au moins 2 événements liés à la promotion de la FFSS. Cette demande spécifique lui sera notifiée au moins deux mois avant la date de l'événement.

Il peut être invité à participer à l'Assemblée Générale annuelle et au Congrès de la Fédération organisé tous les quatre ans..

Déplacements
Sur les déplacements internationaux nécessitant un déplacement en avion, le transfert de l'athlète sur l'aéroport de départ peut être organisé par l'athlète lui même et remboursé au tarif SNCF 2ème classe. Toute demande individuelle d'un autre mode de déplacement est formulée par écrit ou par Mail un mois et demi avant le départ et examinée par la Commission Sportive qui peut donner son aval.
Ce n'est qu'après réponse de la Commission Sportive qu'il prend la décision d'un mode de déplacement particulier.

Le départ sur les Championnats Internationaux se fait avec l'intégralité de l'équipe. Toute demande de départ anticipé ou retardé doit être formulée par écrit ou par mail à la Commission Sportive deux mois avant.

L'athlète qui serait autorisé à partir avant le groupe France s'engage à communiquer à la Commission Sportive de manière hebdomadaire, tous les renseignements permettant de s'assurer de la progression de sa préparation et de son état de forme.

Sur chaque championnat international, l'athlète cours sous les couleurs de l'équipe de France et respecte à ce titre le code vestimentaire en vigueur sur la totalité du séjour.
Il ne peut donc à ce moment-là porter les couleurs de son club ou d'une autre structure, que ce soit lors des compétitions proprement dites ou lors des déplacements du séjour.

Partenariat fédéral
L'affichage exclusif des logos des sponsors et partenaires de la FFSS est une obligation dès qu'il évolue au sein de l'équipe de France et lorsqu'il participe à tout événement de promotion de la FFSS.

Information
Sur une préparation individuelle (départ anticipé sur le site de compétition)
Il renseigne sur :

son volume de travail
les types de tâches accomplies
les compétitions sur lesquelles il compte s'aligner
les résultats des compétitions réalisées
tout problème éventuel (physique, technique, …)jalonnant sa préparation.
En début et en cours de saison

Il rend compte de son planning annuel en terme de compétitions, de stages ou de sélections dans une autre fédération et facilite le lien entre ses entraîneurs et les cadres plus spécifiquement chargés de sa catégorie d'âge au sein de la FFSS.

Il ne peut en aucun cas se prévaloir d'une appartenance à l'équipe de France lors d'un déplacement à l'étranger sans une autorisation préalable de la fédération elle-même.

Image
La FFSS se réserve le droit d'utiliser l'image de l'athlète à des fins de promotion fédérale.

Communication
L'athlète est soumis à un devoir de réserve dans toutes ses communications fédérales. Il fait usage de ce devoir dans ses communications via les différents médias, Internet et les réseaux sociaux.

Contrats
L'athlète a toute liberté pour négocier l'utilisation de son image par un agent extérieur. Il a, en outre, tout loisir de trouver ses propres partenaires et de négocier ses contrats.

Administratif
Il doit impérativement fournir à la Commission Sportive

copie de son passeport en état de validité
copie de sa carte d'identité
copie de la carte Européenne d'assurance maladie
la fiche de mensuration complétée
la copie des indications du carnet de santé mentionnant des traitements éventuels

Médical et Dopage
L'athlète respecte les obligations dans le cadre la Surveillance Médicales Réglementaires liées à son statut de sportif de haut niveau qui lui sont notifiées en début ou en cours de saison.

Il informe la commission sportive des traitements médicaux éventuels qu'il serait amené à débuter, poursuivre ou interrompre.

Il assure avoir pris connaissance de la charte anti-dopage et promet de la respecter.

Communication
Toutes les requêtes et demandes de tout ordre sont formulées par écrit auprès de la Commission Sportive.

Le non respect de l'une des clauses figurant sur la Convention entraînera l'exclusion du Collectif France pour l'année en cours.

SUIVI MÉDICAL

Certificats médicaux

Pour les sportifs licenciés mais non compétiteurs, L'article L.3622-1 du Code la santé publique prévoit que la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives,

Pour les sportifs désirant faire de la compétition, l'article L.3622-2 du Code de la santé publique précise que la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive attestant la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme qui doit dater de moins d'un an.

Leur objectif est avant tout préventif afin de rechercher d'éventuelles anomalies biologiques qui pourraient être à l'origine ou les conséquences de véritables pathologies liées à la pratique sportive

Surveillance Médical Règlementaire

Cette surveillance est obligatoire pour tous les sportifs inscrits au portail du Ministère chargé des Sports sur liste de haut niveau (ÉLITE / SÉNIORS ET RELÈVE), collectifs nationaux et Espoirs.

Le coût de l'examen du sportif est pris en charge par la FFSS.

L'examen est obligatoire à l'entrée sur liste de haut niveau une fois par an.

(cf articles A321-3 à A321-8 du Code du Sport)

Le Médecin Fédéral en charge du Sportif :

Le **Dr Brice PEREYRE** est chargé au sein de la FFSS de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale.

Il assure également le suivi médical des sportifs listés du sud-ouest.

Il peut établir un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives au vu des résultats de cette surveillance médicale.

Contact : smr@ffss.fr

DOPAGE

En France, le gouvernement définit et met en place un certain nombre de règles et de principes sur lesquels repose la lutte antidopage. Cette réglementation est en conformité avec les exigences de l'Agence Mondiale Antidopage telles que définies dans le code mondial antidopage 2015.
La réglementation antidopage française elle, est inscrite dans le **code du sport** (livre II, titre 3 et 4 en particulier).

La lutte contre le dopage passe notamment par la réalisation de contrôles antidopage qui permettent de déterminer si un sportif a fait usage de substances ou méthodes interdites figurant sur la liste des produits interdits, fixée chaque année par décret.

Un **contrôle antidopage** consiste en un prélèvement, le plus souvent, d'un échantillon d'urine ou de sang et, plus rarement, de salive, de phanères ou d'opération de dépistage de l'imprégnation alcoolique. Ces contrôles sont réalisés dans le respect de la confidentialité et de l'intimité du sportif, sous la surveillance constante de la personne chargée du contrôle et/ou d'une personne mandatée et formée à cet effet.
Tout sportif entrant dans le champ de la définition du **code du sport** - personne qui participe à une manifestation sportive organisée ou autorisée par une fédération sportive française ou donnant lieu à une remise de prix, ou qui s'entraine en vue de participer à une telle manifestation - quel que soit son niveau, est susceptible de devoir se soumettre à un contrôle antidopage dans le cadre d'une compétition ou d'un entraînement.
Les échantillons prélevés sont analysés par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale antidopage (AMA) et font l'objet d'un rapport d'analyse qui fait état, ou non, de la présence d'une ou plusieurs substances interdites.

Les violations des règles antidopage ne sont pas nécessairement constatées par l'analyse d'un échantillon prélevé lors d'un contrôle antidopage. En effet, plusieurs violations dites non-analytiques peuvent également donner lieu à des sanctions, qu'elles soient commises par un sportif ou une autre personne, comme le refus de se soumettre à un contrôle, un manquement à l'obligation de localisation, ou 3 contrôles manqués dans un délai de 12 mois pour les sportifs soumis à obligation de localisation (groupe cible).

Lorsqu'une violation des règles antidopage est constatée, une **procédure disciplinaire** est déclenchée par l'organisation antidopage compétente - l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) en France. Le sportif ou la personne poursuivie encourt une interdiction de participer directement ou indirectement à toute manifestation sportive, organisée par une fédération sportive ou non, ainsi qu'aux entrainements, pouvant être temporaire ou définitive en fonction du degré de gravité de la violation. La personne encourt également une interdiction d'exercer des fonctions d'encadrement ou d'entrainement et de prendre part à toute autre activité d'une fédération sportive, une ligue professionnelle ou le comité national olympique et sportif français.

Le rôle du ministère

Etant Partie de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, la France s'est engagée à prendre l**es mesures nécessaires pour assurer la conformité de son droit interne aux principes du code mondial antidopage**, qui fixe notamment les règles applicables aux contrôles et aux procédures disciplinaires. À chaque révision du code mondial antidopage, le ministère des sports se livre donc à un travail de transposition de ces principes dans le respect du droit français et des principes constitutionnels, en associant l'AFLD à ce travail.
Créée en 2006 comme **autorité publique indépendante**, l'AFLD est chargée de mettre en place les contrôles antidopage et de sanctionner les auteurs des violations qu'elle constate. Signataire du code mondial antidopage, cette agence est tenue de se conformer aux règles qu'il édicte. Le ministère verse une dotation annuelle à l'AFLD lui permettant de réaliser, notamment, ses missions de contrôle et de conduire des procédures disciplinaires.

Les Écoles Nationales de Sauvetage et de Natation

Les Écoles Nationales de Sauvetage

La F.F.S.S. en tant que Fédération délégataire, a la charge de promouvoir l'éducation par le Sauvetage, de développer et d'organiser les pratiques du Sauvetage et de concourir à une meilleure formation des cadres. A travers le label ENS, la F.F.S.S. vise à garantir la qualité de l'enseignement pour l'ensemble des pratiques du Sauvetage et de contribuer à une meilleure formation et sécurité des pratiquants.
Cette démarche en direction des lieux de baignade, des établissements nautiques est d'autant plus importante à l'heure où les pratiques aquatiques se diversifient. Il s'agit également de répondre aux attentes des différents publics.

* La première action de l'ENS vise à définir les degrés de qualification des pratiquants, quels que soient leur âge, capacité, motivation ou condition sociale. L'objectif est de permettre à toute personne de se repérer pendant son apprentissage du Sauvetage, quel que soit le lieu ou l'institution où elle pratique.

* Pour réaliser ces objectifs, la F.F.S.S. conventionne avec les différentes structures d'enseignement et d'animation, tout en s'appuyant préférentiellement sur le club, association citoyenne ouverte sur la cité.

PAR CONVENTION

La F.F.S.S. s'engage à :

- Développer la qualité des prestations et produits destinés aux pratiquants.
- Améliorer la sécurité et la formation des pratiquants.
- Favoriser la compétence des cadres par la formation et le développement des emplois dans les métiers de l'eau.
- Promouvoir l'image du Sauvetage afin d'en développer la pratique.
- Concourir à une meilleure information.
- Organiser la délivrance des diplômes.
- Publier annuellement une liste mise à jour des structures labellisées.
- Valoriser et promouvoir l'image de l'Ecole Nationale de Sauvetage.

La structure ENS s'engage à :

- Respecter les modalités de passation des tests et leur éthique.
- Délivrer les licences, diplômes et tests et utiliser les supports fournis.
- S'acquitter de la cotisation de l'agrément.
- Afficher la signalétique ENS ainsi que l'affiche et les documents à l'usage des pratiquants dans un lieu visible pour tous.
- Transmettre les informations et documents demandés.
- Offrir un enseignement et un accueil de qualité.
- Promouvoir l'image de l'ENS afin d'en assumer son développement.
- Fournir annuellement un compte rendu des activités ENS.

LE LABEL E.N.S.

La Structure : Demande un dossier de labellisation au siège fédéral ou à la commission sportive.

Le retour du dossier d'agrément ce fait au siège fédéral avec avis du Comité Départemental (complet avec la cotisation).

La Commission sportive : **Valide et envoie du COLIS PROMOTIONNEL ENS à la structure.**

Rôle du Comité Départemental	Rôle de la Commission sportive
* Diffuser l'information auprès des structures (associations, villes, etc...). * Assurer la promotion au niveau départemental. * Participer à la diffusion de la documentation et des produits ENS. * Donner un avis (motivé en cas de refus). * Contrôler et assurer le suivi des structures agrées, en informer la F.F.S.S.	* Assurer la promotion de l'ENS au niveau national (Evénements, articles de presse, dossiers, documentations, ...). * Fabriquer les documents et produits de l'ENS. * Edicter les règles et les dossiers d'agrément. * Transmettre le COLIS PROMOTIONNEL directement à la structure. * Arbitrer les décisions en dernier ressort.

Tarif : GRATUIT
Dossier de label E.N.S. est à demander à sport@ffss.fr

RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

sport@ffss.fr

Les degrés de Capacité en eau plate : « Bouées »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.

Bouée Blanche

- Nager 25m sur le ventre et 25m sur le dos
- Sauter d'un plot muni d'une bouée tube en bandoulière
- Sauter, récupérer un objet flottant situé à 15m du bord, le ramener
- Se placer devant un obstacle, passer dessous en effectuant un aller puis un retour sans se tenir
- Savoir porter assistance à une personne à moins de 5 m du bord en lui lançant un objet flottant (bouée, planche …) ou en lui tendant un objet permettant de le ramener au bord.

Bouée Jaune

- Nager 100m sans matériel et sans arrêt
- Sauter avec une bouée tube et palmes à la main puis chausser et effectuer 25m
- Savoir remorquer un mannequin flottant sur 12.5m avec et sans palmes
- Effectuer 25m en récupérant au passage 4 anneaux repartis équitablement entre 1m20 et 2m de profondeur
- Ramener un copain situé à moins de 15m du bord à l'aide d'une planche sans palme.

Bouée Verte

- Nager 50m, chausser les palmes et la bouée tube, puis nager 50m
- Sauter avec une bouée tube, nager 50m avec la bouée tube, clipser un camarade, agiter un bras afin d'appeler de l'aide
- Plonger, nager 12m 50, rechercher un mannequin à une profondeur de 2m maximum, le remorquer sur 12m 50
- Effectuer 10m sous l'eau sans palme et sans poussée d'un mur
- Remorquer une personne de même gabarit avec des palmes sur 25m

Bouée Rouge

- Effectuer un 200m avec franchissement d'obstacle
- Plonger avec palmes et bouée tube, clipser un camarade, le remorquer sur 25m
- Réaliser un 50 m mannequin réglementaire
- Effectuer 25m sous l'eau avec des palmes
- Plonger du bord, chercher un camarade à 12m du bord, le ramener, le sortir de l'eau et écarter tout danger
- Connaître les trois numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police)

Bouée de Bronze

- Nager 35m nage libre, rechercher un mannequin scolaire, le remorquer sur 15m, chausser les palmes et la bouée tube, nager 50m avec palmes et bouée tube en moins de 2min
- Savoir remorquer un mannequin avec des palmes sur une distance de 50m
- Nager 25m, effectuer une apnée de 12m 50, récupérer un mannequin adulte, le remorquer pendant 12m 50
- Plonger du bord, chercher un camarade à 20m du bord, le ramener, le sortir de l'eau, et écarter tout danger, savoir passer l'alerte

Bouée d'Argent

- Effectuer un 400m Nagé en moins de 7 minutes 30
- Effectuer un 200m super sauveteur
- Effectuer l'épreuve du 50m mannequin en moins 1minute 10
- Effectuer un 100m combiné
- Départ dans l'eau, savoir nager 25m sous l'eau sans palme
- Avoir le PSC1
- Connaître le règlement sportif fédéral

Bouée d'Or

- Effectuer un 800m palme masque et tuba en moins de 13 minutes pour les hommes et 13 minutes 30 pour les femmes
- Effectuer un 200m super sauveteur en moins de 3 minutes 30 pour les hommes et 3 minutes 40 pour les femmes
- Effectuer dans une compétition officielle F.F.S.S., un 100m combiné, et une autre épreuve au choix
- Savoir remorquer un mannequin avec et sans bras propulsif sur une distance de 50m et sans palme
- Effectuer 50m en apnée avec palmes, départ dans l'eau
- Avoir le PSE1.

Les degrés de Capacité en côtier : « Bonnets »

Attestés par une personne ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur et délivrés par un club FFSS.

Bonnet Blanc : *Sur un plan d'eau calme, peu profond (de l'eau jusqu'à la poitrine).*

- Effectuer un parcours de Course-Nage-Course, les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de « lever des genoux » et du « Dauphin ».
- Sur ce même plan d'eau effectuer un parcours en planche de sauvetage (planche de type nipper board selon l'âge des participants). Les sauveteurs doivent maîtriser les techniques de remontée sur la planche, se propulser à plat ventre et à genoux, faire un virage.
- Sur ce même plan d'eau le sauveteur doit effectuer un parcours de nage avec une bouée tube sans palme, en positionnant correctement son harnais.

Bonnet Jaune : *Sur un plan d'eau calme mais profond.*

- Effectuer un parcours de Course- Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes.

Bonnet Vert : *Sur un plan d'eau agité (vaguelettes) mais peu profond.*

- Effectuer un parcours de Course- Nage-Course et planche de sauvetage.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage avec une bouée tube et des palmes. L'adaptation au milieu naturel doit être repérée.

Bonnet blanc

(Il n'y a pas de vagues, j'ai pied)

Je serai capable de :

Connaître et respecter :

: L'environnement du plan d'eau
: 10 commandement du baigneur
: La signification des drapeaux
: Les numéros d'urgence

Savoir faire :

: Passer une alerte 1ers secours
: Entrer , nager et sortir de l'eau
: Utiliser la bouée tube
Entrer dans l'eau avec ma planche de sauvetage
: Descendre et remonter sur la planche de sauvetage sans la lâcher.
: Me déplacer avec la planche de sauvetage, changer de direction.

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bonnet Jaune

(Il n'y pas de vagues, je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Savoir reconnaître:

: Les signes de détresse (noyade)

Savoir faire :

: Courir, nager, Courir
: Effectuer un sauvetage avec la bouée tube. Sortir la personne de l'eau.
: Effectuer un sauvetage avec la planche de sauvetage. (victime consciente)
: Effectuer un sauvetage avec la planche De sauvetage (victime inconsciente)
: Faire le bilan vital de la victime.
: Mettre une victime en position latérale de sécurité.

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bonnet Vert

(Il y a des vagues, je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Connaître :

: les risques liés aux vagues, Baines, le courant.

Savoir faire :

: Glisser dans les vagues avec mon corps
: Entrer, nager et sortir de l'eau
: Entrer dans l'eau avec ma planche de sauvetage.
: Me déplacer et sortir de l'eau avec la planche de sauvetage

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bonnet Rouge

(Il y a des vagues, je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Connaître :

: les risques liés au froid, et à la météo.

Savoir Faire :

: Effectuer un sauvetage bouée tube dans les vague. La victime ne doit pas inhaler.
Rester en contact permanent avec la victime.
: Effectuer un sauvetage planche dans les vagues. (victime consciente)

: pratiquer une réanimation cardio pulmo-

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bouée blanche

(j'ai pied)

Je serai capable de :

Connaître et respecter :

: L'environnement du plan d'eau
: 10 commandement du baigneur
: Les numéros d'urgence

Savoir faire :

: Passer une alerte 1ers secours
: Nager 25 m sur le ventre et 25 sur le dos
: Sauter d'un plot muni d'une bouée tube en bandoulière.
: Sauter, récupérer un objet flottant situé à 15m, le ramener.
: Se placer devant un obstacle, passer dessous en effectuant un aller et un retour, sans appui.
:Savoir porter un assistance à une personne à moins de 5mètres du bord en lui lançant un objet (bouée, planche..) ou en lui tendant un objet permettant de la ramener Au bord.

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bouée Jaune

(je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Savoir reconnaître:

: Les signes de détresse (noyade)

Savoir faire :

: Nager 100 m sans s'arrêter, sans matériel
: Sauter avec un bouée tube et mes palmes à la mains, les chausser et effectuer 25 m.
: Savoir remorquer un mannequin flottant sur 25 m , avec et sans palmes.
: Effectuer 25m en récupérant au passage 4 anneaux répartis équitablement entre 1,20m et 2m de profondeur.
:Ramener un copain situé à moins de 15m du bord à l'aide d'une planche sans palme.
: Faire le bilan vital de la victime.
: Mettre une victime en position latérale de sécurité.

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bouée Verte

(je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Connaître :

: Les risques de l'apnée

Savoir faire :

: Nager 100m (50 ventrale, 50 dorsale)
: Nager 25m, chausser ses palmes et la bouée tube et nager 25m.
: sauter avec une bouée tube, nager 50m avec la bouée tube, clipser un camarade. Agiter un bras afin d'appeler à l'aide.
:Plonger, nager 12,50m, rechercher un mannequin scolaire. à une profondeur de 2m. Maximum, le remorquer sur 12,50.
: Effectuer 10 m sous l'eau sans palme et sans pousser sur le mur.
: Remorquer une victime de même gabarit avec des palmes sur 25m..

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bouée Rouge

(je n'ai pas pied)

Je serai capable de :

Connaître :

: les risques liés à l'hypothermie

Savoir Faire :

: Effectuer 200m avec franchissement d'obstacle.
: Plonger avec palmes et bouée tube, clipser un camarade, le remorquer pendant 25m.
: Savoir nager 25m, rechercher un petit mannequin immergé entre 1,80m et 3 m , le remorquer sur 25m..
: Effectuer 25m sous l'eau avec ses palmes.
: Plonger du bord, chercher un camarade à 12m du bord, le ramener, le sortir de l'eau et écarter tout danger.
: pratiquer une réanimation cardio pulmonaire sur un noyé.
Mettre en place le Défibrillateur externe.

VALIDATION LE :

SIGNATURE MONITEUR :

Bonnet Rouge : *Sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum)*

- Effectuer un sauvetage en planche sans jamais perdre le contact avec la victime.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube avec palmes, le sauveteur doit éviter que la victime avale de l'eau.
- Effectuer un mini combiné de sauvetage côtier.
- Sur un plan d'eau calme, effectuer un parcours en surf ski, en eau profonde le stagiaire doit être autonome.

Bonnet de Bronze : *Sur un plan d'eau agité (vagues de 50cm minimum).*

- Effectuer un parcours de course-nage-course
- Effectuer un parcours de planche en alternant les positions à genoux et à plat ventre.
- Répondre à quatre questions simples sur le règlement s'y rapportant, une erreur est admise.

Bonnet d'Argent : *Sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)*

- Effectuer un mini combiné.
- Effectuer un sauvetage planche en parfait contrôle de la victime et de la planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.
- Effectuer un parcours de surf ski dans des vagues de 50cm minimum.
- Avoir pris connaissance du règlement des compétitions de sauvetage côtier et répondre à six questions simples s'y rapportant. une erreur est admise.

Bonnet d'Or : *Sur un plan d'eau très agité (vagues de 1 mètre minimum)*

- Etre titulaire de l'officiel « B » de sauvetage côtier.
- Effectuer un combiné de sauvetage côtier.
- Effectuer un sauvetage en planche.
- Effectuer un sauvetage en bouée tube.

École de Natation Française (E.N.F.)

Membre du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) depuis sa création, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme a souhaité s'engager auprès de 19 autres fédérations dans le dispositif Ecole de la Natation Française (ENF) rénové.

La FFSS ayant signé en date du 14 novembre 2014 une convention d'adhésion et de coopération pour la mise en œuvre et le développement de l'école de la natation française et après plusieurs expérimentations réussies, il a été convenu lors du comité directeur du 19 juin 2015 qu'un déploiement du dispositif ENF s'étendrait à toutes les structures fédérales agréées.

Le dispositif ENF permet la délivrance du test du « Sauv'nage », du « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ».

A compter du 1er octobre 2015, les structures agréées FFSS pourront préparer les licenciés aux tests du « Sauv'nage » , « Pass'sport de l'eau » et du « Pass'compétition ». ***Au sein de la FFSS, il a été convenu d'organiser le niveau 1 (Sauv'nage), le niveau 2 (Pass'sport de l'eau) et le niveau 3 (Pass'compétition FFSS).***

Objectifs de l'ENF :

- Répondre aux **évolutions sociétales** (diversification des pratiques)
- Définir un **Savoir-Nager sécuritaire** commun
- Transmettre à l'ensemble des pratiquants une **culture de l'eau et de la « Natation » : éducation et pluridisciplinarité**
- **Transformer, en profondeur, la pratique et la formation du nageur**
- **Modifier la structuration de nos écoles** de natation
- **Promouvoir l'apprentissage de la natation et le développement des pratiques éducatives et sportives** avec les partenaires du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA)

Obtention de l'agrément ENF au titre de la FFSS :

Pour bénéficier de l'agrément ENF au titre de la FFSS, l'association affiliée complète le formulaire
« Engagement – Cahier des charges ENF » disponible dans l'espace réservé et l'adresse au siège national. Après instruction du dossier complet, la structure ayant fait l'objet d'une demande d'agrément recevra une réponse, sous un délai maximum de quinze jours. Un numéro d'agrément sera délivré aux structures agréés ENF. Il est précisé que la procédure de demande d'agrément est gratuite. L'association s'engagera à respecter la charte ENF. En cas de manquements, l'agrément pourra être suspendu ou retiré par le siège national.

Organisation des tests du « sauv'nage » et du « pass'sports de l'eau » :

- **Le Sauv'nage : Garantir la sécurité des pratiquants.**

La réussite au test du « Sauv'nage » sanctionne des compétences minimales permettant de vérifier que l'adhérent est capable d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour la pratique des activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Ce test doit également être organisé pour conclure certains programmes ayant pour objet l'apprentissage de la natation (ex : dispositif « apprendre à nager » du Ministère chargé des sports).

Au sein de la FFSS, le test du « Sauv'nage » est organisé par les clubs, les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF1 de la FFSS.

Les sessions de « Sauv'nage » sont déclarées en téléprocédure dans l'espace réservé.

- **Le Pass'sport de l'eau : Découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices.**

Le Pass'sport de l'eau permet de découvrir **cinq disciplines sportives** de la natation (**water-polo, natation synchronisée, plongeon, nage avec palmes, natation de course**) à l'origine de la construction plus élaboré d'un sauveteur. Ce test commun aux fédérations membres du CIAA fait l'objet d'une reconnaissance pour permettre certaines dispenses dans le cadre de diplômes donnant le titre de Maitre-Nageur Sauveteur (Brevet Professionnel de Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Activités Aquatiques et de la Natation).

Au sein de la FFSS, le test du « Pass'sport de l'eau » est organisé par les comités départementaux ou les ligues agréées ENF et sous la responsabilité d'un évaluateur ENF2 de la FFSS.

Les sessions de « Pass'sport de l'eau » sont déclarées en téléprocédure dans l'espace réservé.

Pour la délivrance des tests du « Sauv'nage » et du « Pass'sport » de l'eau, l'évaluateur ENF 1 ou ENF
2 est garant du bon déroulement et de la régularité des tests. **L'évaluateur engage sa responsabilité.** Pour chaque test délivré, il convient de pouvoir identifier l'identité de l'évaluateur ayant attesté de la réussite au test. Dans le cadre de la téléprocédure, il est nécessaire d'indiquer un seul nom d'évaluateur ENF1 ou ENF2 par procès-verbal. Les assistants évaluateurs ne sont pas décisionnaires de l'attribution (ou non) des tests. Leur responsabilité ne peut être engagée.

- **Le Pass'compétition :**

Le Pass'compétition sauvetage sportif est la dernière étape du parcours de formation. A la différence des étapes précédentes, ce test est spécifique à une discipline, chaque sport a son propre Pass'compétition.

Les grilles de compétences par Niveau sont à télécharger dans l'espace Réservé à la rubrique ENF.

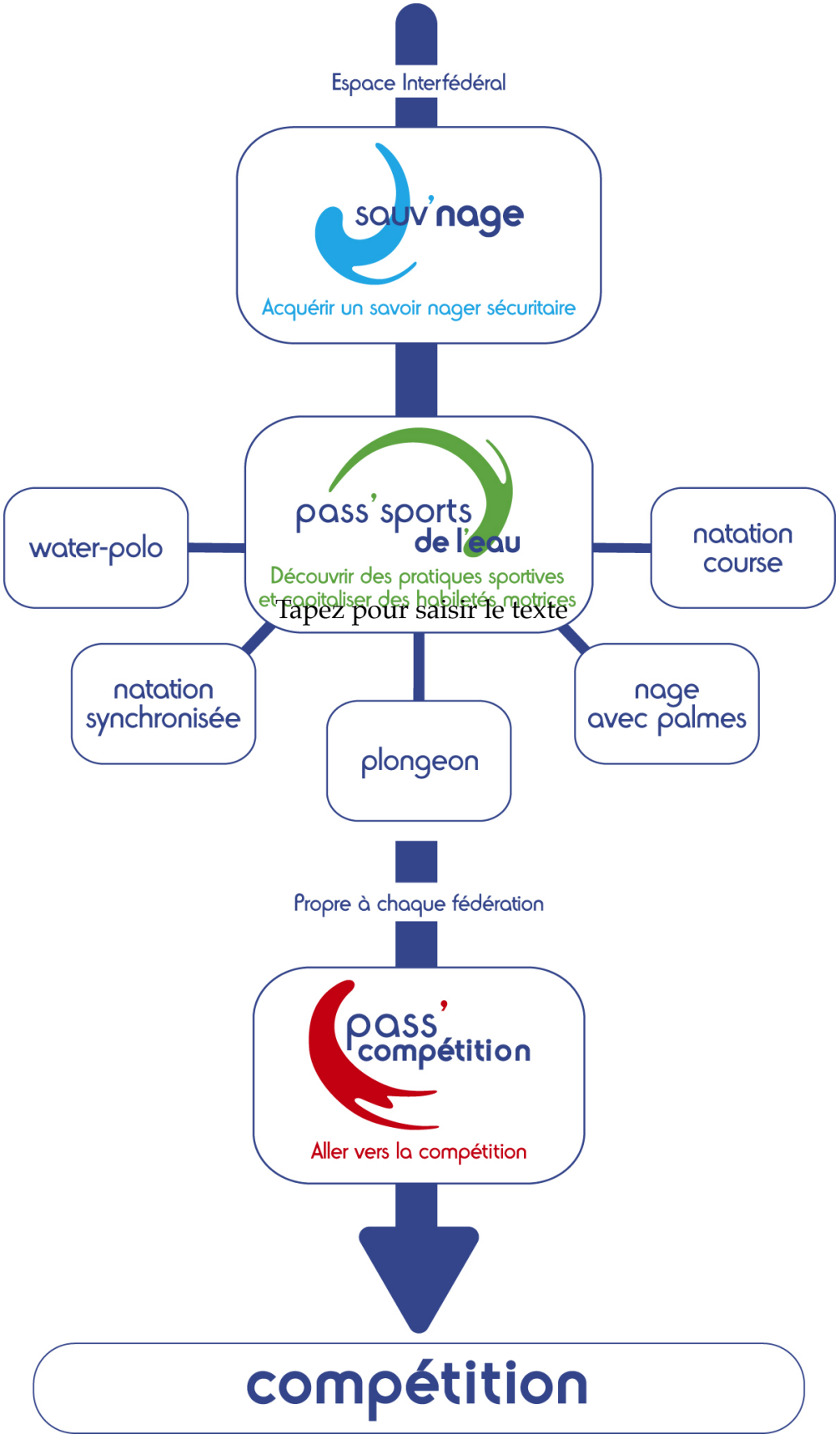

Tapez pour saisir le texte

Garantir la sécurité des pratiquants :
Une première étape qui permet d'acquérir des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau.

Découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices :
Une seconde étape qui certifie l'acquisition d'habiletés motrices transversales à travers la pluridisciplinarité.

Aller vers la compétition :
Une troisième étape qui certifie l'acquisition de savoir-faire techniques et l'appropriation de l'environnement de la compétition afin de se confronter aux autres.

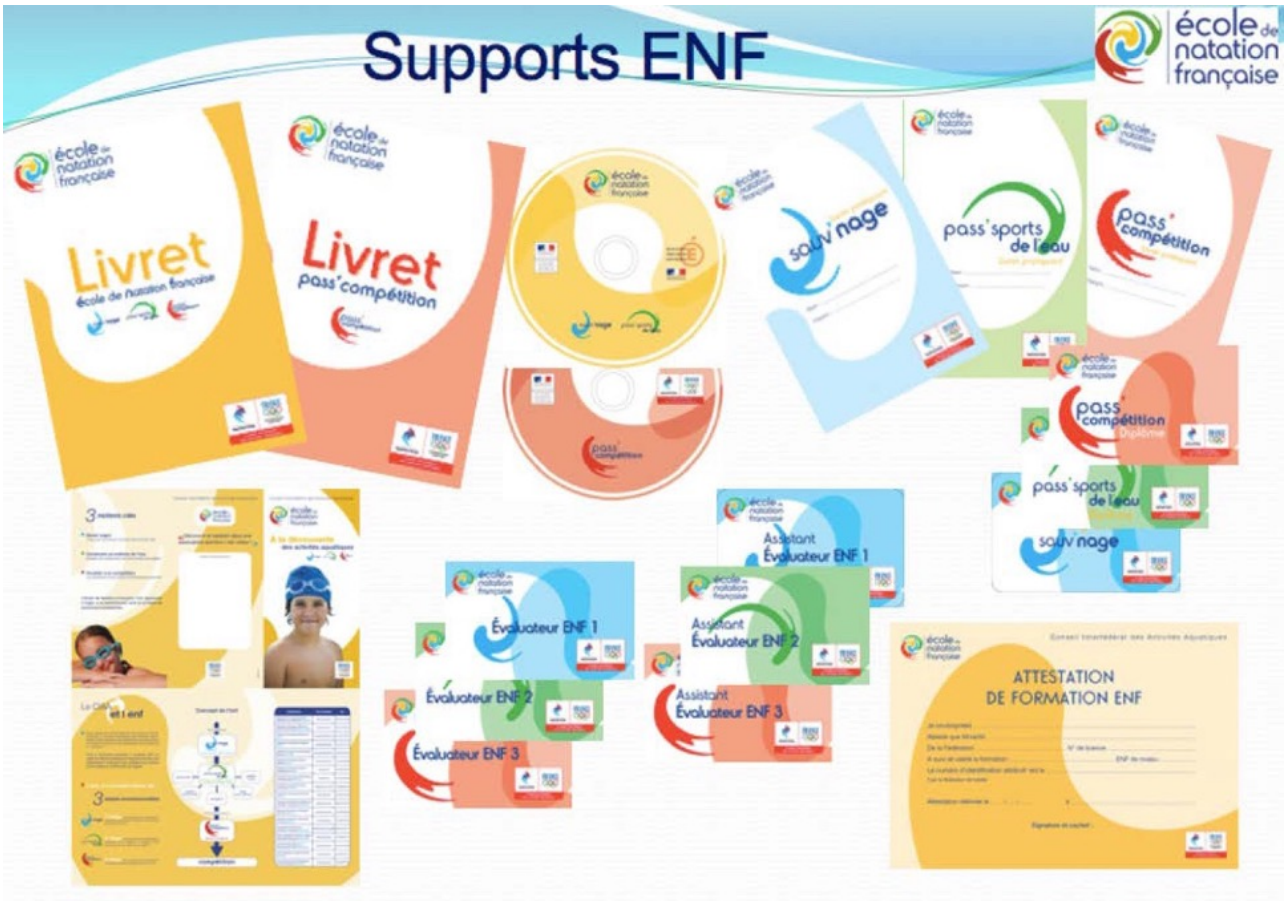

I. Organisation des formations d'évaluateurs ENF 1, ENF 2 et ENF 3.

Dans un souci de rationalisation et d'efficacité, la formation des évaluateurs est pilotée par la Fédération.

Un dispositif de Formation pour les ENF est mis en place par la fédération lors de chaque championnats de France de Sauvetage sportif et la French Rescue.

La formation des évaluateurs ENF 1, ENF 2, ENF 3 est réalisée par un formateur national de la FFSS ou par expert du dispositif ENF désigné et reconnu par la FFSS. Une demande d'ouverture de session de formation des évaluateurs ENF1, ENF2 et ENF3 sera adressée au siège national au moins quinze jours avant chaque projet de formation. Cette demande comportera à minima les informations suivantes : Date de la formation, lieu, horaires, nom du formateur, effectif prévisionnel du nombre de stagiaires, session ouverte à l'inter associatif CIAA (cf. formulaire ci-joint).

Une liste d'aptitude aux fonctions de formateur ENF 1, ENF 2, ENF 3 sera établie par la commission nationale formation. Un numéro de formateur sera également attribué aux formateurs ENF 1 / ENF 2 / ENF 3.

Précisions importantes :

Avant d'accéder à la formation ENF 2, les titulaires du titre d'ENF 1 devront avoir organisé au moins 2 sessions de « sauv'nage ».

Il en est de même pour la formation ENF3.

Diplômes d'encadrement permettant d'accéder à la formation ENF 1 ou ENF 2 :

- Diplômes conférant le titre de MNS (à jour de formation continue).
- Initiateurs et moniteurs de sauvetage sportif.
- Titulaire d'une unité d'enseignement PIC de formateur, + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).
- Titulaire d'un DEUG, DEUST, Licence, Master en STAPS , BEES, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS du secteur sport + titulaires du BNSSA (à jour de formation continue).

I. Reconnaissance /Equivalence.

Les évaluateurs ENF1 et ENF2 ayant suivi une formation au sein d'une autre fédération membre du CIAA peuvent solliciter une demande de délivrance d'un numéro d'évaluateur ENF 1 / ENF 2 au titre de la FFSS.

Cette demande de reconnaissance est effectuée par l'intermédiaire d'un formulaire de demande (cf. espace réservé).

I. Pilotage et suivi

Le suivi du dossier ENF est assuré par M. Mathieu LACROIX.

Chaque année, les structures agréés ENF devront fournir un bilan d'activité pour que la FFSS puisse répondre aux attentes du CIAA.

Pour tous renseignements complémentaires, il convient d'adresser un courriel à l'adresse

sport@ffss.fr

Vous pouvez trouver toutes les informations sur les Tests ENF sur le coin des formateurs dans l'espace réservé de la FFSS.

Le SurfBoat

Surfboat
Coupe de France 2015
ETAPE 4
19 Juillet 2015
12h à 14h
PLAGE DE LA MILADY
à Biarritz
Surfboat
ETAPE 3
Coupe de France 2015
Hendaye
7 Juin 2015 - 10h à 12h
3 Mai 2015 - Plage Sud - 12h à 14h
Surfboat
à Hossegor
Etape #1 Coupe de France
9e Festival International de Sauvetage Côtier

Le **Surfboat** est une embarcation dont l'équipage est composé de quatre rameurs et un barreur. Cette embarcation qui était à l'origine destinée au sauvetage côtier. Conçu en Australie dans les années 1930 pour le franchissement des vagues au départ de la plage, il est devenu une discipline sportive comptant de nombreux adeptes en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Cette discipline s'implante en France depuis 2001 au sein de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).

COMPETITIONS :

En France les compétitions se déroulent sur le mode « Round Robin » : Les départs se font avec un maximum de 6 bateaux simultanément. Chaque équipage de 4 rameurs et un barreur effectue trois courses éliminatoires. L'accès à la finale se fait en fonction des points gagnés et cumulés sur les trois courses.

Les équipages s'élancent de la plage en direction de leurs bouées respectives placées à 400m. Ils doivent passer la houle, contourner leurs bouées et essayer sur le retour de surfer les vagues jusqu'à la plage. Pour terminer la course, le rameur de proue doit sauter de l'embarcation et courir sur la plage pour être le premier à toucher son drapeau.

La ligue Française de Surfboat avec l'accord de la FFSS coordonne les compétitions de la coupe de France. Elles sont aux nombres de 4 à 5 et se déroulent de Mai à Septembre. La saison se termine par les championnats de France de Surfboat durant les championnats de France de Sauvetage Côtier.

Les championnats du monde qui ont lieu tout les deux ans sont l'échéance ultime de la discipline.

La ligue Française de Surfboat organise également une compétition Internationale L'INFINITE OCEAN qui se déroule en septembre tout les deux ans à Biarritz.

LE SURFBOAT EN FRANCE :

Depuis 2001, date de l'arrivée du premier Surfboat en France, les clubs de Biarritz, Hossegor, Bègles, Sciez, Hendaye, et Montpellier sont les acteurs principaux de la discipline. Plusieurs clubs de sauvetage viennent de faire récemment l'acquisition d'un Surfboat, comme Dinard et Messanges.

LE SURFBOAT EN EUROPE :

Le Royaume-Uni est le pays dont le nombre de pratiquant est le plus important juste avant la France. Le Surfboat se pratique maintenant aussi en Allemagne, au Danemark , en Italie, en Espagne, et au Portugal.

Résultats des championnats du monde 2016 :

LA FRANCE EST CHAMPIONNE DU MONDE DE SURFBOAT !

C'est le club d'Hossegor qui réalise l'exploit en décrochant l'Or en finale Open devant les Anglais de Porthowan (champion du Monde 2014) et les Néo Zélandais de Red Beach.

Lors de ces championnats, de très nombreuses médailles ont été décrochées par les « French Boaties » en raflant 7 podiums face aux Australiens, Néo-Zelandais, Allemands, Anglais, Gallois, et Danois.

OR :
Open : Hossegor (Equipage 1 Homme)
Master 140 : Hossegor (Equipage 1 Femme)
Master 120 : Biarritz (Equipage Homme 1)
U23 : Biarritz (Equipage Homme 1)

ARGENT :
Master 140 : Hossegor (Equipage 1 Homme)

Master 160 : Sciez (Equipage Homme 1)
Master 180 : Hossegor (Equipage 2 Homme)

2016 Les premiers Boaties Français aux Championnats d'Australie:

L'équipage Master 120 de Biarritz est parti se mesurer aux meilleurs de la discipline sur la Sunshine Coast lors des Championnats d'Australie en avril 2016

Coachés par Mr Tony Benfield du club de TUGUN, ils reviennent de leur périple avec une médaille de bronze et plein de souvenirs …..
Par la même occasion ils ont ramené deux Sufboats afin de pouvoir continuer a développer cette discipline en France

La ligue Française de Surfboat dont la vocation est l'organisation et le développement du Surfboat en France, détermine les dates des compétitions lors de l'assemblée générale qui a lieu chaque année au début du mois de janvier.

Le calendrier est ensuite publié sur le site :
www.liguefrancaisesurfboatrowing.com

Contacts :

A noter également sur ce site, une page de contact pour les clubs souhaitant créer une section Surfboat et recherchant l'assistance de la ligue.

Ligue FRANÇAISE DE SURFBOAT : Plage du Port Vieux. 64200 Biarritz

Président : *Manu "Bboy" Immig manu.immig@gmail.com*

Trésorier et Communication : *Olivier Legrand olivier_legrand@hotmail.com*

Secrétaire : *Eric Viresolvit ricone@hotmail.com*

L'Inflatable

Rescue Boat

(I.R.B.)

L'Inflatable Rescue Board (I.R.B.) est utilisé en France pour assurer essentiellement des missions de surveillance et de sauvetage.

Il a été dévoilé pour la première fois sous sa version compétition en France lors de la Rescue 2014.

Ses atouts en terme de légèreté, de maniabilité, de stabilité, de capacité à briser les vagues et à naviguer à contre-courant lui permet d'être performant dans toutes les conditions de sauvetage.
Cette embarcation est sûr, fiable et facile d'entretien.

Les caractéristiques :

Modèle	ZMSR 380
longueur	3.81 m
poids	78 kg
Capacités Maximum	700 kg
Nombre de places	6
Puissance recommandée	25 ou 30cv

Ce bateau est transportable par un équipage de deux hommes

Compétitions :

Les objectifs de compétition l'IRB sont de :

- Améliorer les prouesses des conducteurs et des membres d'équipe d'IRB (collectivement appelés " l'équipage ").
- Encourager l'équipage à équiper et à entretenir correctement leur IRB et leur moteur pour une performance et une fiabilité optimale en matière de sécurité, tant pour les patrouilles de sauvetage que pour la compétition.
- Permettre aux équipiers de démontrer leurs techniques et leurs capacités à effectuer un sauvetage.
- Réunir les équipes pour discuter et améliorer les techniques et les opérations d'IRB.
- Promouvoir des techniques de sensibilisation à la sécurité pour l'équipier et les victimes dans des scénarios de sauvetage simulé.

L'objectif est de mettre en place un calendrier de compétition sur le territoire afin d'ammener les clubs à participer au championnat de France IRB qui se déroulera en même temps que le championnat Longue distance et l'étape de coupe de la France surfboat.

Tenues et sécurité:

Afin de manœuvré l'IRB en sécurité des règles s'imposent

Casques **:** Le port du casque aquatique homologué (EN1385 ou équivalent) est obligatoire pour les conducteurs, l'équipier et les victimes dans toutes les épreuves. Les victimes de l'IRB doivent porter un casque à l'entraînement et en compétition.

Vêtements de flottaison individuels (VFI) **:** Le port d'un VFI homologué (ISO 12402.5 VFI - Niveau 50 ou équivalent) est obligatoire pour les conducteurs, l'équipier et les victimes à l'entraînement comme en compétition. Il n'est pas obligatoire de porter des gilets à haute visibilité sur les VFI.

Des panneaux ou des banderoles seront placés de part et d'autre de l'aire de compétition afin de créer une zone tampon de 50 m de chaque côté de l'aire à l'entraînement et en compétition. Il peut s'agir des mêmes panneaux que ceux utilisés pour indiquer la formation de l'IRB de club FFSS ils doivent mesurer au moins 1 m x 1 m. Exemples d'écritures:

"PRUDENCE - GARDEZ VOS DISTANCES – MANOEUVRE DE BATEAU DE SAUVETAGE A MOTEUR".

ou

"PRUDENCE - RESTER À L'ÉCART''.

ou

"BATEAU A MOTEUR - ÉVÉNEMENTS DE SAUVETAGE"

Les épreuves :

Épreuve NO 1 : SINGLE RESCUE IRB

- Chaque équipe se compose d'un pilote, d'un membre d'équipier et d'une victime
- L'équipage doit prendre la mer, prendre sa victime et retourner à terre, comme décrit aux procédures

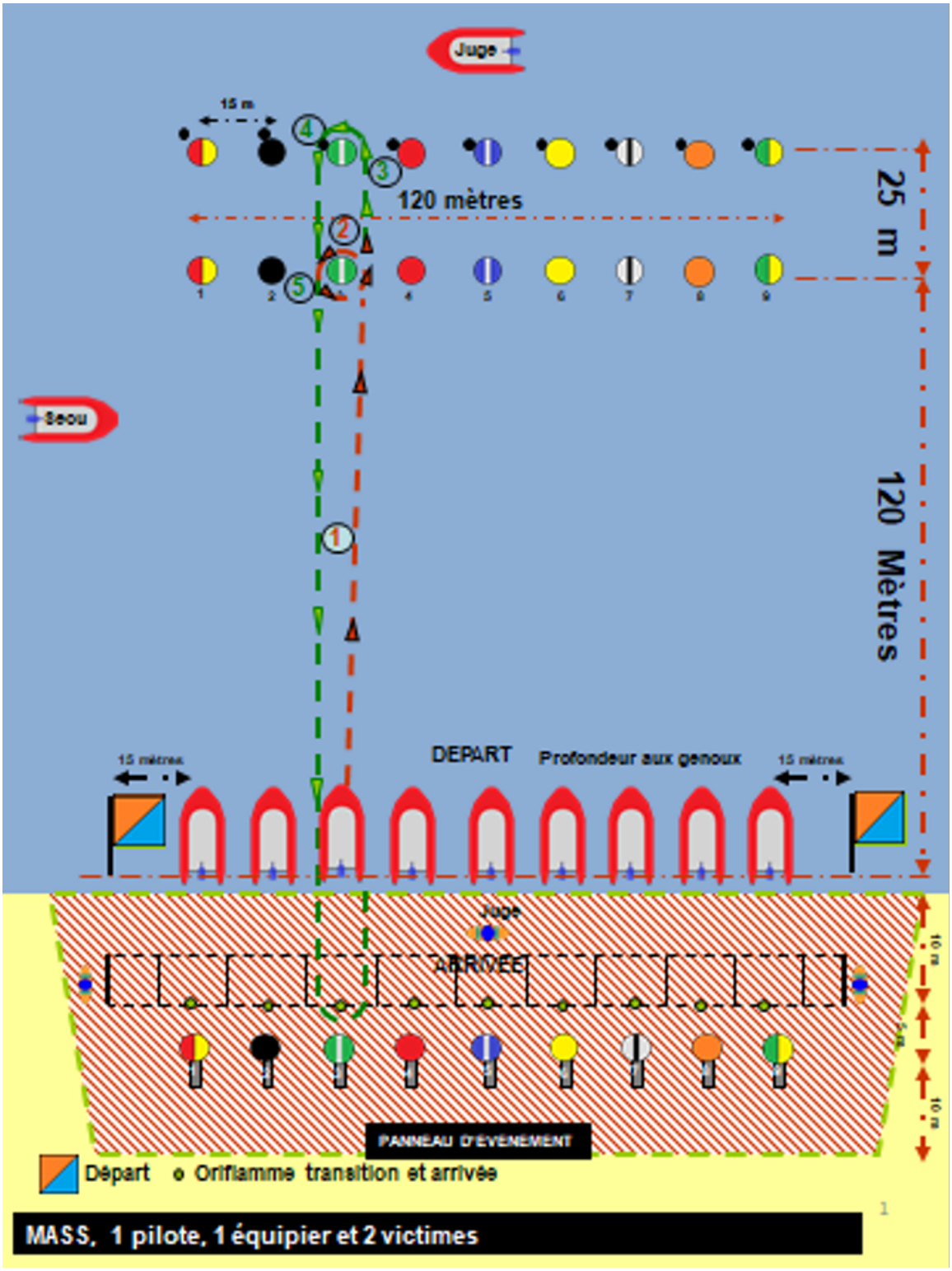

Épreuve NO 2 : MASS RECUE IRB

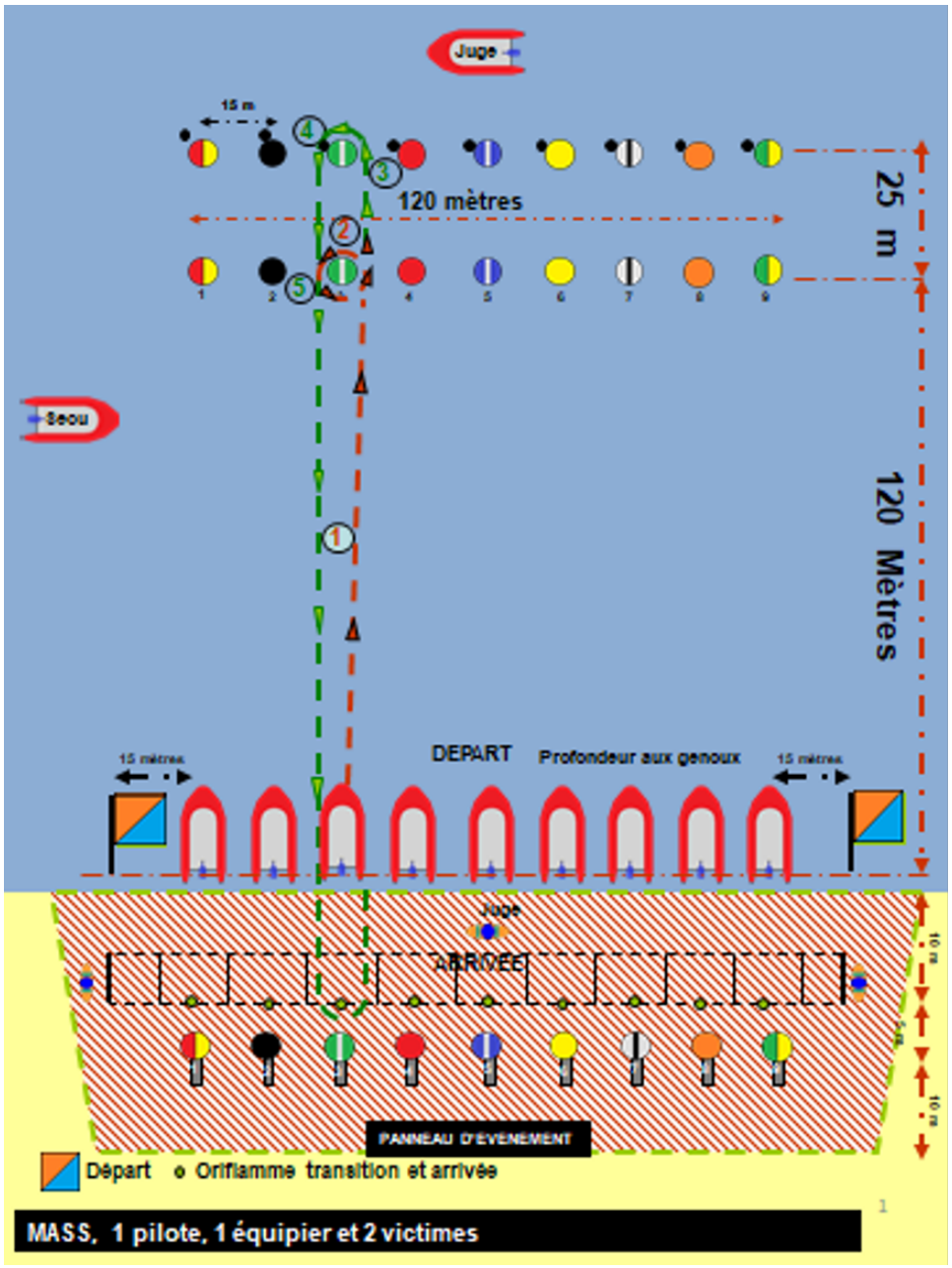

- Chaque équipe se compose d'un conducteur, d'un membre d'équipier et de deux victimes.
- L'équipage doit partir en mer, prendre sa première victime et retourner à terre,
- Le pilote doit sortir de l'IRB pour aller faire le tour du drapeau. À terre, l'équipier retourne l'IRB conformément. La victime 1 doit quitter l'IRB après la sortie du pilote. La victime est autorisée à aider l'équipier à tourner et à maintenir la position de l'embarcation.
- Le pilote se dirige vers la ligne de départ/arrivée, contourne le repère de virage de plage qui lui a été attribué et retourne à l'IRB. Le pilote peut également aider le

membre d'équipier à faire demi-tour à l'IRB. Si la première victime a aidé le membre d'équipier à faire demi-tour et à maintenir la position du bateau, la victime peut, à sa discrétion, continuer à maintenir le contact avec le bateau après que le pilote a touché la barre moteur de l'IRB, mais il doit libérer le contact et se déplacer en toute sécurité avant que le moteur propulse l'IRB en avant.

Note : *Les* victimes doivent ensuite se placer dans une position où ils ne gênent pas le déroulement de la course ou le jugement de l'épreuve.

- L'IRB doit être remis à l'eau et redémarré, et L'équipage doit se rendre en mer pour aller chercher la deuxième victime, puis retourner à terre

ÉPREUVE NO 3 : TEAM RESCUE

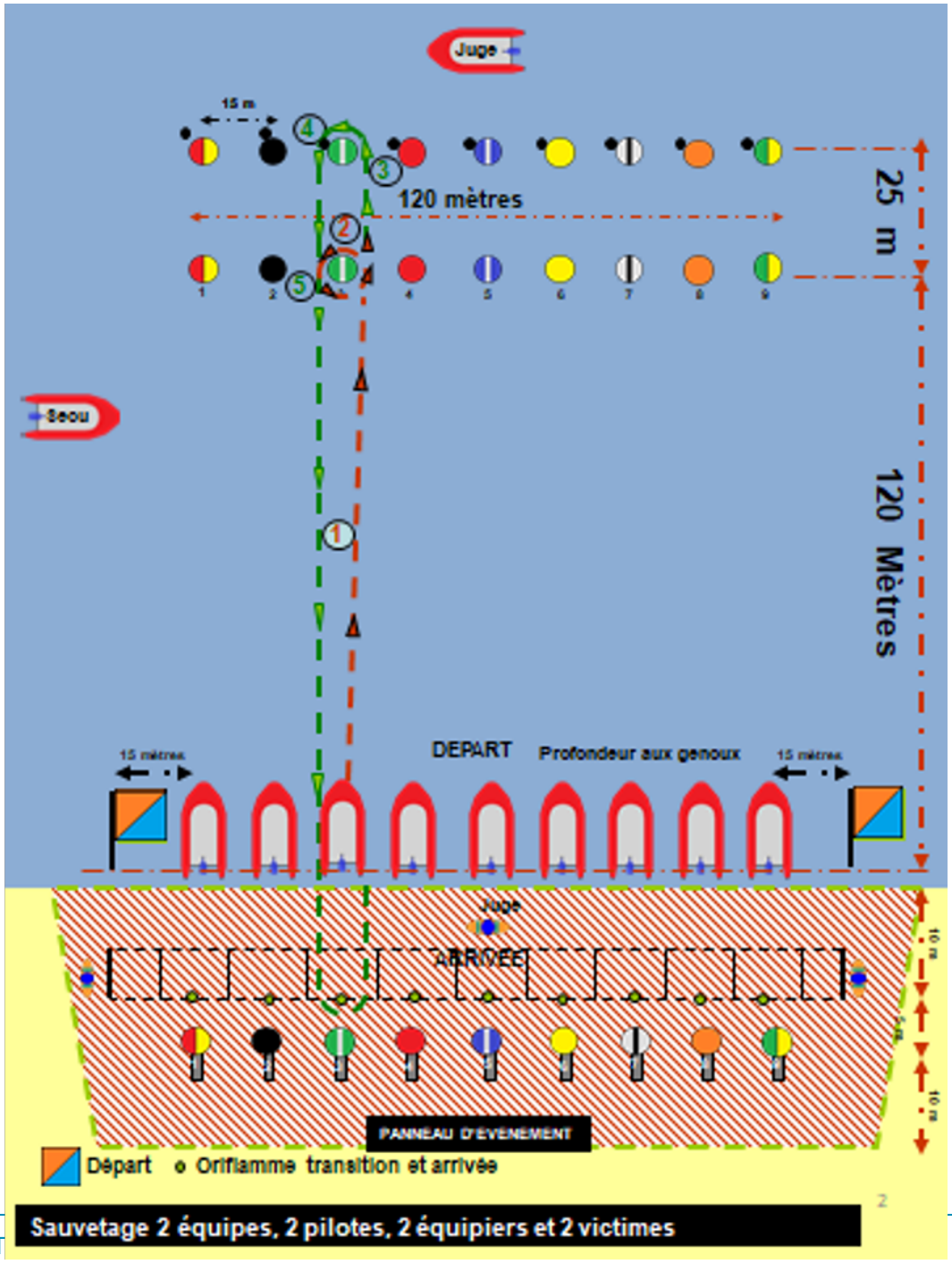

Chaque équipe est composée de deux pilotes, deux équipiers et deux victimes.

Relais de l'épreuve single à 2 équipage.

Note: Dans les Championnats du monde de sauvetage en IRB des équipes nationales, l'épreuve de la team rescue est une épreuve mixte. Les équipes sont composées d'une équipe féminine (pilote, équipier et victime) et d'une équipe masculine (pilote, équipier et victime) qui concourent dans cet ordre.

Épreuve NO 4: RESCUE TUBE IRB

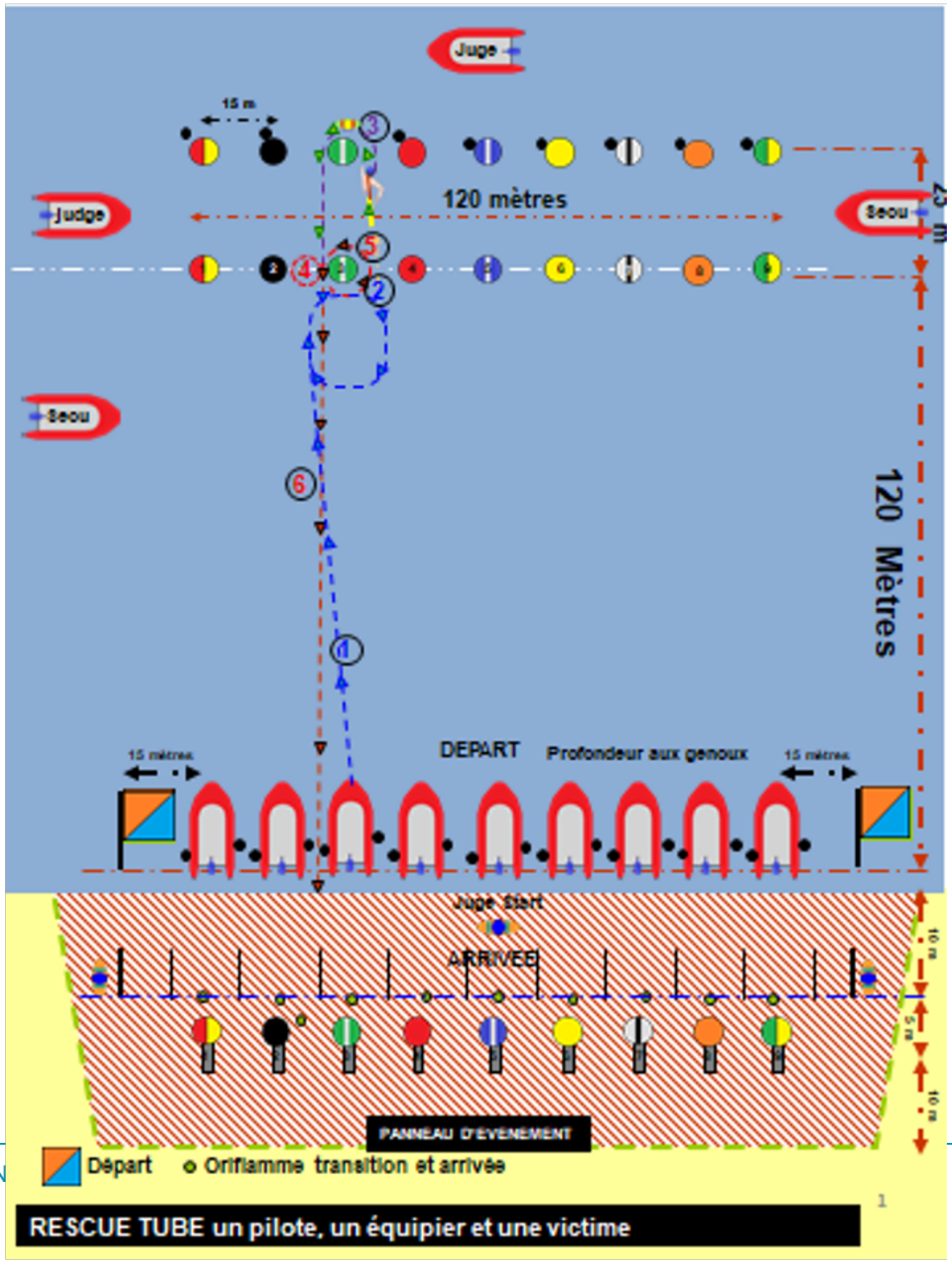

- Chaque équipe se compose d'un pilote, d'un équipier et d'une victime
- Pour les besoins de cette épreuve seulement, la bouée tube de sauvetage peut être soit en position normale d'arrimage, soit **sous la toile de proue** avec la sangle au-dessus de la corde d'étrave de l'équipier. Aucun réglage n'est autorisé sur la bouée tube
- Une fois le passage des vagues négocié, l'équipier, tout en maintenant une position de sécurité, doit enfiler le harnais de la bouée tube en toute sécurité avant de contourner la bouée.

- L'IRB doit contourner la bouée de virage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et doit ensuite rester entièrement, c'est-à-dire toutes les parties de l'IRB, du côté plage de la bouée de virage jusqu'à ce que la prise en charge de la victime ait commencé (voir7.7 i).
- Une fois que l'IRB a arrondi la bouée de virage, l'équipier doit entrer dans l'eau à partir du côté bâbord en maintenant la bouée de virage sur sa gauche. La bouée tube doit être ouverte (déclipsé) et maintenue en place de manière sûre. Il faut s'assurer qu'aucune partie de la bouée tube, de la longe ou la sangle n'accroche l'IRB ou le pilote.
- L'équipier doit ensuite nager jusqu'à la victime concernée en gardant les bouées qui lui ont été allouées pour tourner, ramasser la victime avec la bouée tube et l'embarquer sur le côté gauche.
- La bouée tube doit ensuite être fixée autour de la victime et sous les deux bras par l'équipier et/ou la victime. La victime peut se clipser dans la bouée tube sans aide. L'équipier n'a pas besoin de stopper sa nage pendant ce processus tant que l'attache de la bouée tube est fixée à un anneau avant que la victime ne traverse vers le côté terre.
- L'équipier effectue un virage de 180 degrés dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour de la bouée ou ce situe la victime et remorque la victime vers l'IRB en maintenant la bouée tube avec la victime et en laissant la bouée de virage sur son côté gauche. La victime est autorisée à aider en donnant des battements de jambes ou en godille avec les bras sous la surface, mais il ne doit pas nager avec un bras hors de l'eau. La victime ne doit pas être remorqué sur le ventre. L'utilisation de palmes de natation, de plaquettes ou d'autres aides non approuvées n'est pas permise.
- Une fois que l'équipier ou la victime a pris contact avec l'IRB, le ramassage de la victime est réputé avoir commencé et l'IRB peut traverser vers le côté mer de la bouée de virage.
- L'équipier et la victime doivent monter à bord de l'IRB côté bâbord avec ou sans l'aide du pilote. Le pilote peut relâcher la poignée d'accélérateur du moteur et se tenir debout pour aider le ramassage à condition que le moteur soit au point mort.

Note : L'équipier est autorisé à monter à bord du bateau avant la victime ou vice versa.

- L'IRB doit continuer dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour de la bouée de virage.
- Lors du ramassage la bouée tube doit rester autour de la victime. L'équipier doit retirer la sangle et la passer à la victime. La victime doit tenir la main courante et la sangle avant que le pilote ne sorte de l'IRB. La victime doit garder une prise sûre sur la ligne de vie et la sangle dans l'autre main en s'assurant qu'elle ne s'accroche à rien d'autre à l'intérieur de l'IRB.
- L'équipage doit retourner à terre

EPREUVE 5 : FRENCH TEAM RESCUE

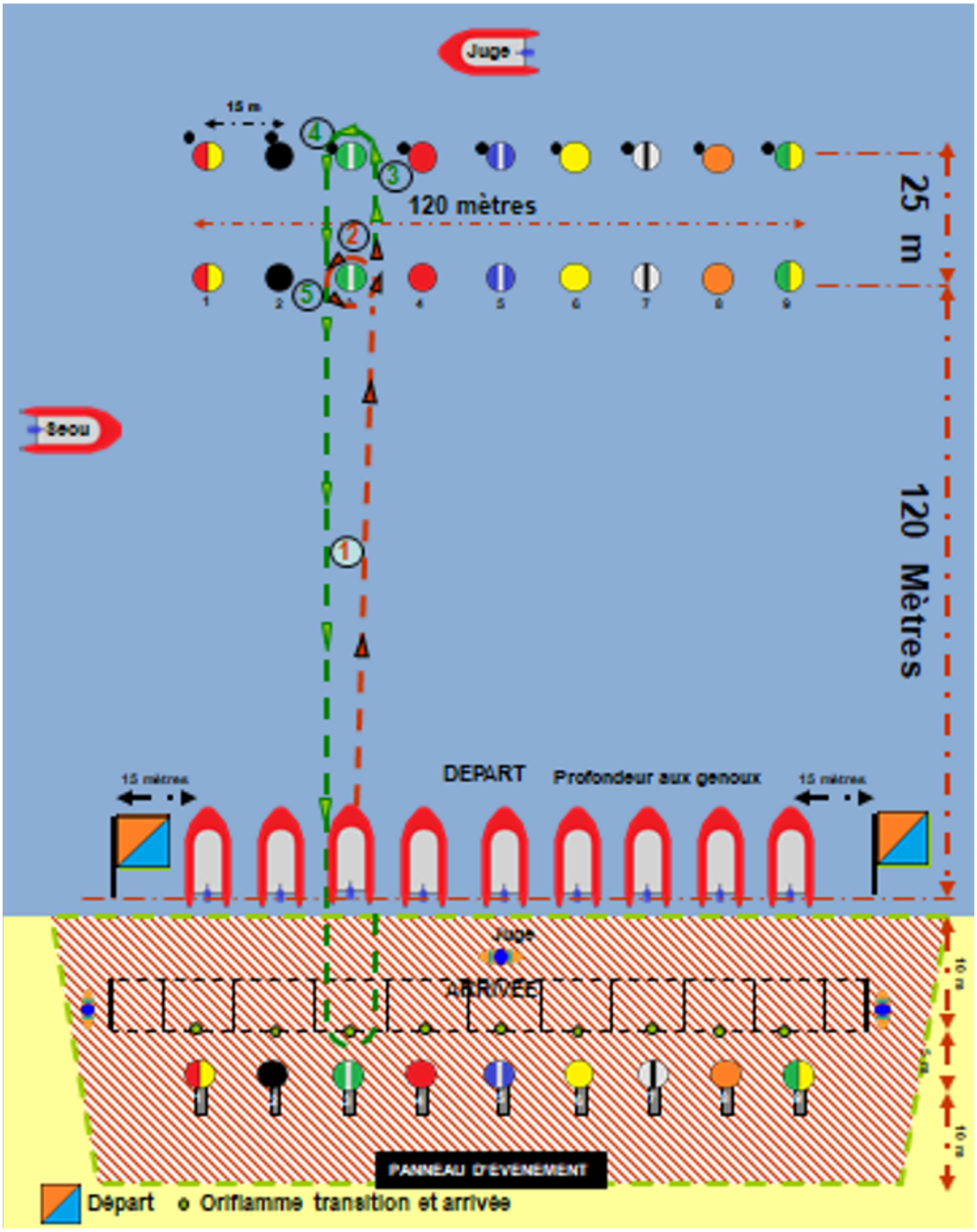

Cette épreuve se compose de deux épreuves “single” enchainées (tout comme la “mass Rescue” ou “team”), le Pilote et l’équipier échange leur position pour chercher la deuxième victime.

- Chaque équipe se compose d'un pilote, d'un équipier et de deux victimes.

Note: L’équipier devient pilote pour le ramassge de la deuxième victime.

- L'équipage doit partir en mer, prendre la première victime et retourner à terre,
- À terre, l'équipier contrôle l’IRB et peut faire demi-tour. La victime doit quitter l'IRB après la sortie du pilote. La victime est autorisée à aider l'équipier à tourner et à maintenir la position de l'embarcation.

Note: l'équipier devient pilote, pour le ramassage de la deuxième victime, pendant la phase de retournement de l'IRB, après que le premier pilote soit totalement sorti de l'IRB.

- Le pilote se dirige vers la ligne de départ/arrivée, contourne le repère de virage de la plage qui lui a été attribué et retourne à l'IRB.

Note: Le pilote devient équipier, pour le ramassage de la deuxième victime, dès le contournement du repère de virage de la plage.

L'équipier peut également aider le pilote à faire demi-tour à l'IRB. Si la première victime a aidé le membre d'équipage à faire demi-tour et à maintenir la position du bateau, la victime peut, à sa discrétion, continuer à maintenir le contact avec le bateau après que le pilote a touché la barre moteur de l'IRB, mais il doit libérer le contact et se déplacer en toute sécurité avant que le moteur propulse l'IRB en avant.

Note : *Les* victimes doivent ensuite se placer dans une position où ils ne gênent pas le déroulement de la course ou le jugement de l'épreuve.

- L'IRB doit être remis à l'eau et redémarré, et l'équipage doit se rendre en mer pour aller chercher la deuxième victime, puis retourner à terre,

Contact **:** ***maxime.poutriquet@ffss.fr***

Les Formations

Fédérales

LES FORMATIONS FEDERALES

Cahier des charges à l'organisation de stage d'initiateur

Les structures de la F.F.S.S. désirant organiser une formation de cadre en sauvetage côtier ou eau plate doivent effectuer, une demande manuscrite auprès de la Commission Sportive .

1. Conditions générales d'organisation

- La structure propose un responsable de la formation et un plateau pédagogique.
- La F.F.S.S. peut mettre à disposition des moyens matériels et pédagogiques.

2. Tarifs et priorités de l'organisateur

- **Tarifs** : l'organisateur définit les frais pédagogiques en accord avec la commission sportive. Il pourra proposer des tarifs d'hébergement, repas.
- **Priorités** : La Commission Sportive fixera les quotas de stagiaires par unité de formation.
- **Aides aux stagiaires** : Il est de la compétence des Ligues et Comités d'obtenir des aides des partenaires publics (Conseil Général et Régional, Jeunesse et Sport) afin d'abaisser au maximum le prix de revient de la formation.

3. Agrément Fédéral

L'agrément fédéral est accordé par la Commission Sportive pour une formation au regard du ruban pédagogique et de la liste des formateurs.

4. Procès verbal de formation

Chaque formation donne lieu à un PV de formation à compléter sur l'espace réservé de l'organisateur. La Commission Sportive pourra éventuellement contrôler la liste des candidats ainsi que le déroulement de la formation.

Rappel des démarches administratives relatives à l'organisation de sessions de formations :

1. **CONNAISSANCE DU CAHIER DES CHARGES ET RÉFÉRENTIEL**
2. **DEMANDE D'ORGANISATION A LA COMMISSION SPORTIVE**
3. **APRÈS LA FORMATION, (dans les quinze jours) : validé les évaluations sur l'espace réservé du club**

INITIATEUR SAUVETAGE SPORTIF

I Préambule :

Les candidats suivront pendant **70 h** (hors certification) une formation polyvalente dans laquelle ils seront confrontés aux exigences de l'activité dans ses différentes dimensions.

Exemple :
La première semaine permettra d'aborder la famille de l'eau plate sous sa forme théorique et pratique durant 5 jours.
La deuxième semaine donnera la possibilité d'aborder durant 5 jours les disciplines du sauvetage côtier.
Les thèmes fondamentaux de cette partie du cursus visent à :
- Familiariser l'apprenant au milieu naturel aquatique et à l'environnement qui le compose
- Faire découvrir le sauvetage aquatique sous ses 2 dimensions (Eau Plate et Côtier)
- Initier et perfectionner aux techniques de sauvetage sportif

Le volume horaire s'élève à 10 jours x 7 h de cours théoriques et pratiques pour un total de 70h.

II Rôle de l'initiateur

- Faire découvrir le sauvetage
- Initier aux techniques de sauvetage sportif et utilitaire sous la responsabilité du moniteur
- Familiariser l'enfant au milieu aquatique
- Développer les modes de déplacement aquatique.

III Conditions requises

- Etre âgé de 16 ans le jour de la demande
- Posséder ou être en cours de validation du PSC 1

IV Contenus de la formation :

✓ **Cadre institutionnel**
- Historique et fonctionnement de la F.F.S.S.
- ENS – label et degrés de capacités
- Présentation de la discipline, de sa polyvalence et de ses exigences

✓ **Approche didactique**
- Savoir être, Savoir-faire, Savoir agir
- Communiquer
- Accueillir différents publics
- Le projet de la structure d'accueil

✓ **Spécificité du sauvetage**
- Présentation du matériel
- Techniques d'eau plate : mannequin, palmes, obstacles, bouée tube
- Techniques côtières : nage, sprint, bâtons, planche, surf ski, sauvetage en bouée tube, sauvetage en planche
- Notions physiologiques de base
- Connaissance du milieu, risques, environnement
- Présentation des différentes zones de pratique, aspect sécuritaire

✓ **Pédagogie**
- Le projet pédagogique et sportif
- La construction de séances

V REFERENTIEL

OI 1 : Etre capable de démontrer les techniques de sauvetage sportif

OI 1.1 : Etre capable de démontrer des techniques en petite ou grande profondeur
- Utiliser le matériel de flottabilité
- Utiliser le matériel de musculation (augmente les masses d'eau à mobiliser)
- Utiliser les techniques de relaxation

OI 1.2 : Etre capable de valoriser le placement corporel et la respiration
- Respecter les alignements segmentaires non traumatisants
- Utiliser la respiration

OI 2 : Etre capable de construire une action d'enseignement à partir du sauvetage sportif

OI 2.1 : Etre capable de nommer les épreuves du sauvetage sportif
OI 2.2 : Etre capable de reconnaitre les spécificités de la discipline
OI 2.3 : Etre capable de reconnaitre les spécificités des différents publics

OI 3 : Etre capable de conduire une action d'enseignement à partir du sauvetage sportif

OI 3.1 : Etre capable de proposer un thème de séance adapté à la demande
OI 3.2 : Etre capable de délivrer des consignes claires avec une adaptation à l'âge et le niveau des pratiquants
OI 3.3 : Etre capable de proposer des solutions de remédiations rapides

OI 4 : Etre capable d'évaluer une action d'enseignement de Sauvetage Sportif

OI 4.1 : Etre capable d'analyser la séquence ou la séance proposée
- Observer les pratiquants
- Prendre en compte leurs réactions

OI 4.2 : Etre capable de proposer des variations à des situations proposées
- Proposer des situations différentes
- Proposer des situations plus complexes
- Proposer des situations différentes poursuivant les mêmes objectifs

GESTION D'UN SITE SPRINT

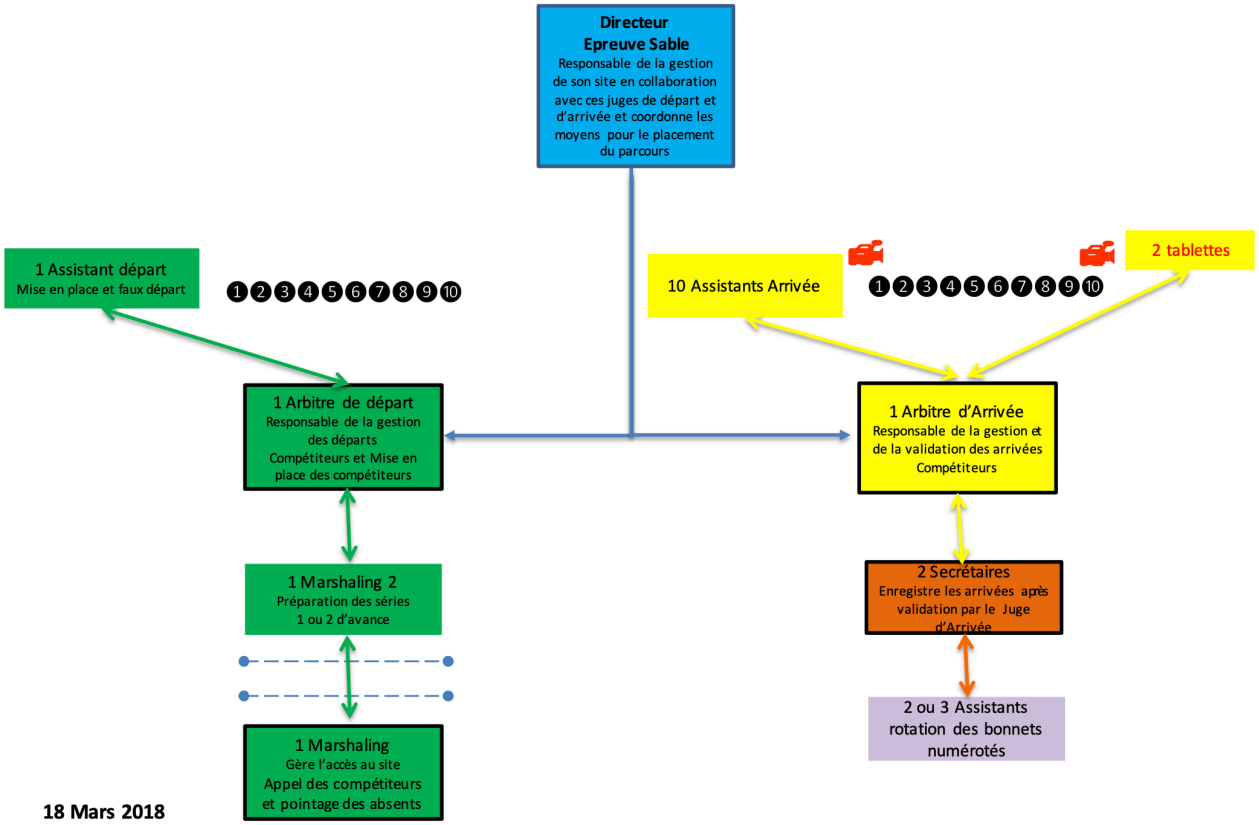

18 Mars 2018

GESTION D'UN SITE BATONS

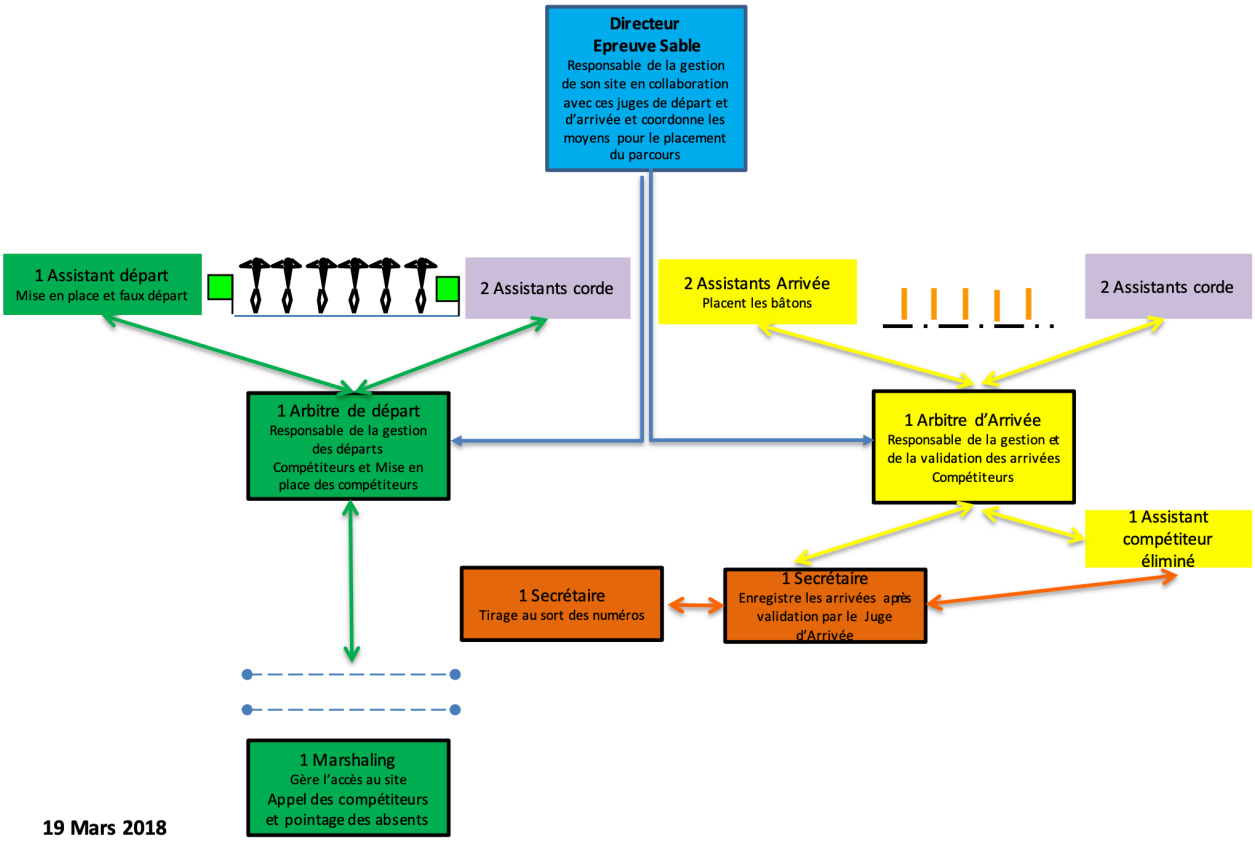

19 Mars 2018

OI 5 : Etre capable de promouvoir auprès des publics les différentes dimensions du sauvetage sportif et utilitaire

OI 5.1 : Connaître les différents diplômes fédéraux des Ecoles Nationales de sauvetage
OI 5.2 : Etre capable de donner des précisions sur la dimension citoyenne de l'activité dans son rapport à la nature
OI 5.3 : Etre capable de parler de la discipline au travers des vertus du Savoir sauver

Modalités de certification :

Elle fait l'objet d'un oral (au moins 30 minutes) au travers duquel le jury balayera les champs de ce domaine de compétence.

Sous-commissions d'évaluation :

Pour cette épreuve, chaque sous-commission d'évaluation est composée de deux personnes, déclarées en amont à la commission sportive.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

DES ACTVITÉS AQUATIQUE ET DE LA NATATION

(BPJEPS - AAN)

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme prépare les futurs professionnels désirant exercer des missions de surveillance, d'enseignement et d'animation dans le domaine de la natation et du sauvetage.
Le territoire national offre un contexte avec plusieurs milliers d'établissements de bains publics nécessitant la présence d'un ou plusieurs professionnels. S'ajoute à ces possibilités tous les emplois relevant du cadre privé (associations, clubs, centres de remise en forme, …)
Le cursus proposé est le BPJEPS AAN conférant le titre de Maître Nageur Sauveteur.
L'objectif des centres de formations de la FFSS est de rester en adéquation avec les besoins des métiers aquatiques. Ce diplôme est en lien direct avec le marché de l'emploi des différentes régions.

La formation s'échelonne sur une période de 9 mois et s'effectue sur le principe de

l'alternance.

Le volume horaire est réparti de la manière suivante :
- 600 heures en centre de formation (théorie et pratique)
- 240 heures minimum de stages.

Les prérequis sont les suivants :
- Avoir 18 ans
- Etre titulaire du BNSSA
- Etre titulaire du PSE1

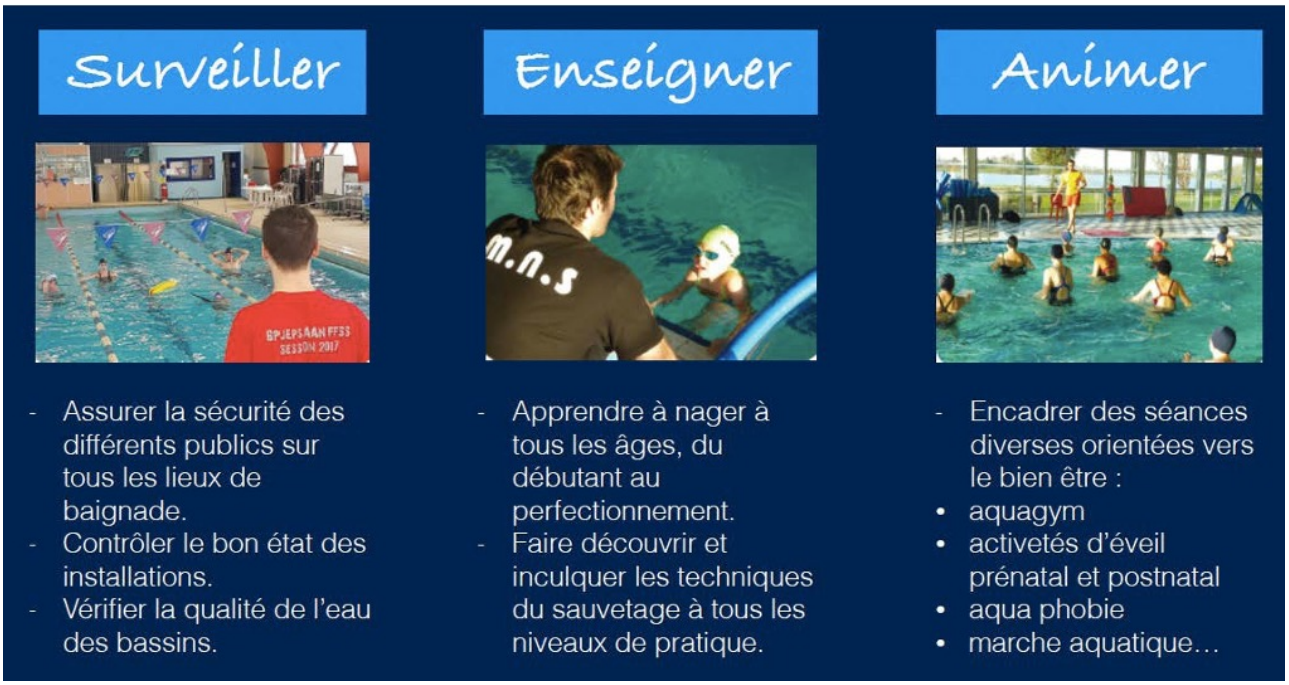

Objectifs de la formation réparties en 4 unités capitalisables (UC) :

UC1 1 :« ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE ».

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
1-1-1 Adapter sa communication aux différents publics. 1-1-2 Produire des écrits professionnels.
1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure.

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics. 1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics. 1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure.
1. Se situer dans la structure.
2. Situer la structure dans les différents types d'environnement. 1-3-3 Participer à la vie de la structure.

UC2 « METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE ».

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation.
1. Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.
2. Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.
3. Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

OI 2-2 Conduire un projet d'animation.

1. Planifier les étapes de réalisation.
2. Animer une équipe dans le cadre du projet. 2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires.

OI 2-3 Evaluer un projet d'animation.

2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés. 2-3-2 Produire un bilan.

2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution.

UC3 - « CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

1. Mobiliser les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation et notamment les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation.
2. Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation.
3. Organiser la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public.

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

1. Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
2. Mettre en oeuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle.
3. Adapter ses actions d'enseignement de l'ensemble des différentes nages codifiées.

OI 3-3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

3-3-1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés. 3-3-2 Evaluer son action.

3-3-3 Evaluer la progression des pratiquants.

UC4 - « MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION ».

OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation.

1. Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.
2. Utiliser les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être.
3. Adapter les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances.

OI 4-2 Maitriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation.

1. Maîtriser et faire appliquer les règlements et usages des activités aquatiques et de la natation et notamment dans le domaine de l'hygiène et le traitement de l'air et de l'eau.

Maîtriser et faire appliquer le cadre réglementaire de la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien être.

1. Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risques.

OI 4-3 Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

1. Organiser la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.
2. Assurer la surveillance et la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.
3. Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des différents publics. 4-3-4 Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités

aquatiques et de la natation.

Les Centres de formation BPJEPS AAN :

OF FFSS habilités :

- Muret
- Paris
- Lau Balagnas
- Argelès sur Mer
- Millau

OF sous traitant :

- Poitiers / CREPS
- Montpellier / CREPS
- Dinard / CAMPUS
- Biarritz / ABS

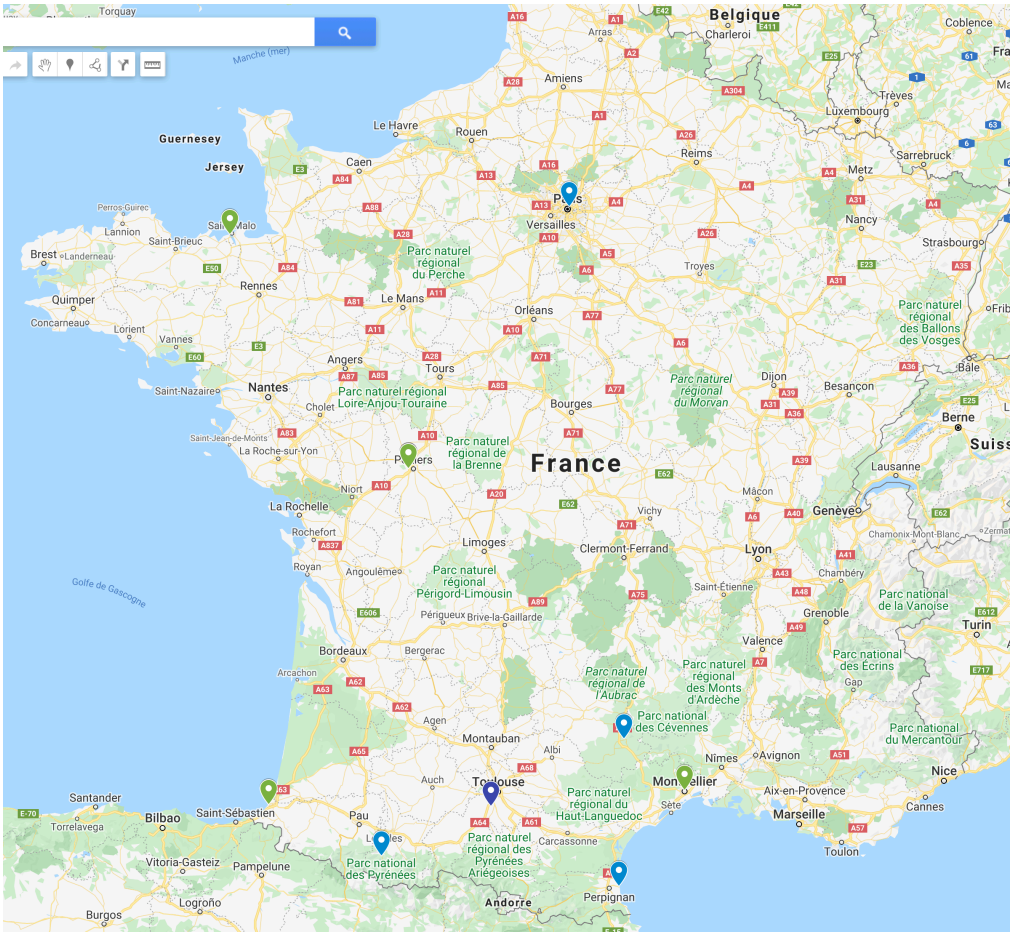

Contact :bpjepsaan@ffss.fr

Les Officiels :

le corps arbitral

Charte des officiels de la FFSS

Le corps arbitral veille à l'application des principes fondamentaux d'une rencontre sportive : Équité, loyauté, respect. Son champ d'action concerne les participants et les intervenants des compétitions.

❖ ETRE PRESENT

C'est respecter l'engagement de son club:
- S'excuser le plus tôt possible en cas d'impossibilité.
- Proposer, si possible, un remplaçant de niveau équivalent.

C'est vouloir assurer une participation de Qualité :
- Avoir une tenue vestimentaire correcte.
- Etre sûr de sa pleine connaissance des règlements.

❖ ARRIVER A L'HEURE

C'est respecter l'organisation :
- Faire enregistrer au plus-tôt sa présence auprès des responsables de l'organisation.
- Participer aux réunions techniques.
- Accepter la mise en place de l'événement par l'organisateur.

C'est le respect d'autrui.

❖ ETRE CREDIBLE

C'est être digne de confiance :
- Attribuer le bon résultat avec CONVICTION par un geste précis et une voix imposante.
- Avoir une connaissance aussi parfaite que possible des règles du jeu et de leur interprétation. A cette fin, veiller à effectuer une mise à jour régulière de son savoir, afin de maîtriser au mieux son art et de pouvoir toujours l'appliquer dans les meilleures conditions possibles.

C'est être objectif :
- Ne pas « coacher » les sportifs de son club, de son département voire de sa région lorsque l'on officie sur une compétition.

C'est diffuser l'image de la mission confiée :
- Ne pas s'éloigner trop longtemps de sa mission d'affectation.
- Lors de pause, veiller à ne pas dépasser le temps attribué par l'organisation.

❖ ETRE TOLERANT

C'est accepter les commentaires et surtout les discussions. C'est vouloir un corps arbitral soudé :
-Eviter toute animosité, toute critique vis à vis d'un membre du groupe.

❖ ETRE PEDAGOGUE

C'est informer les sauveteurs :
Expliquer la faute commise par le sauveteur le plus tôt possible après son exécution.

C’est accepter le coach :

- Respecter et maintenir le coach dans son rôle et son attitude.

Le respect indispensable dû à l’arbitre implique le respect de l’arbitre envers les acteurs de la discipline
: sauveteurs, organisateurs, responsables associatifs, spectateurs …

Pour les dates et conditions de formations d’officiel C, B, A s’adresser au référent de zone pour obtenir des informations.
Les référents de zones sont chargés de valider les formations auprès de la fédération et ainsi pouvoir par la suite éditer les diplômes d’officiel.
Les référents de zones veillent également aux registres des officiels à jours de leur formation continue pour les officiels B et officiels A.

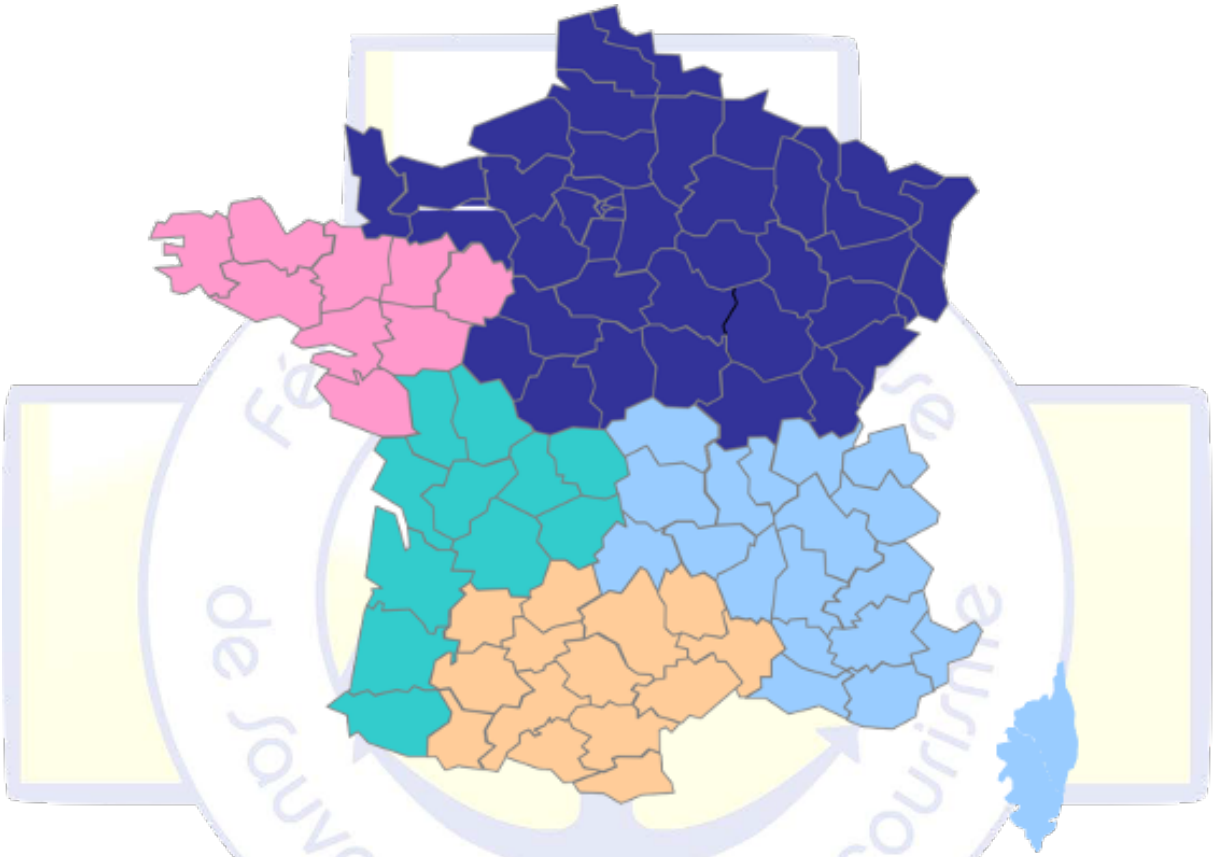

Agnès Garnier, Patrick Marco, Nathalie Marquié, Jean-Marie Lavergne
agnesgarnier@neuf.fr / 34marcopatrick@gmail.com / nmarquie34@gmail.com / albi.messageries@wanadoo.fr

Patrick Marco / Isabelle Marc / Annick Cailletteau

Isabelle Marc , isabelle.marc94@gmail.com

Annick Cailleteau, annickcailleteau@hotmail.fr

Philippe Boucourt et Isabelle Marc, phiboucourt@wanadoo.fr / isabelle.marc94@gmail.com

Devenir Officiel

Pré requis	Grade	Spécialité	Prérogatives	Examen
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	**Officiel C**	Eau Plate	Chronométreur.	Mise en situation sur une journée de compétition
Avoir 14 ans et licencié à la FFSS	**Officiel C**	Côtier	Marshalling. Distribution des plaquettes. Arbitre d'arrivée par couloir en sprint. Arbitre de transition.	Une demi-journée : Règlement sprint+présentation globale des épreuves ➢ Répondre à un QCM de 5 questions. (1 erreur admise) ➢ Une mise en situation pratique lors d'une compétition.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	**Officiel B**	Eau Plate	Arbitre de ligne. Arbitre d'arrivée. Arbitre de virage. Starter.	A l'issue de journées de formations : ➢ Répondre à un QCM de 20 questions. (3 erreurs seront admises) ➢ Une mise en situation pratique lors de compétitions sur l'ensemble des épreuves.
Avoir 16 ans, être officiel C et licencié à la FFSS	**Officiel B**	Côtier	Secrétariat. Arbitre d'arrivée. Arbitre de bouées. Starter. Mise en place des bâtons.	
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	**Officiel A**	Eau Plate	Responsable de formation. Arbitre principale. Directeur d'épreuve.	A l'issue de journées de formations : ➢ Répondre à un QCM de 20 questions. 10 Questions de l'officiel B 5 Questions sur l'organisation d'une compétition. 5 Questions sur la sécurité lors d'une compétition. (aucune erreur ne sera admise) ➢ Une mise en situation pratique lors d'une compétition Nationale.
Avoir 18 ans, être officiel B et licencié à la FFSS	**Officiel A**	Côtier		

Pour toutes questions complémentaires veuillez vous adresser à votre référent de zone « officiel » via : sport@ffss.fr

GESTION D'UNE COMPETITION « EAU PLATE »

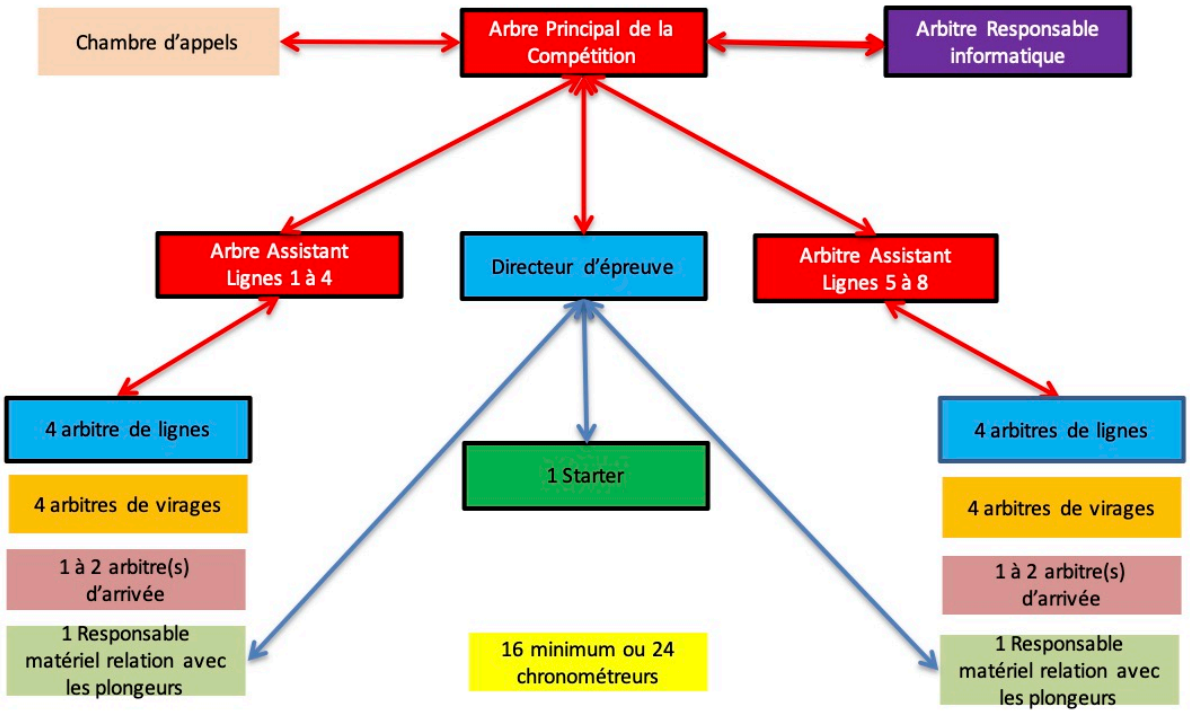

GESTION D'UNE COMPETITION « COTIER »

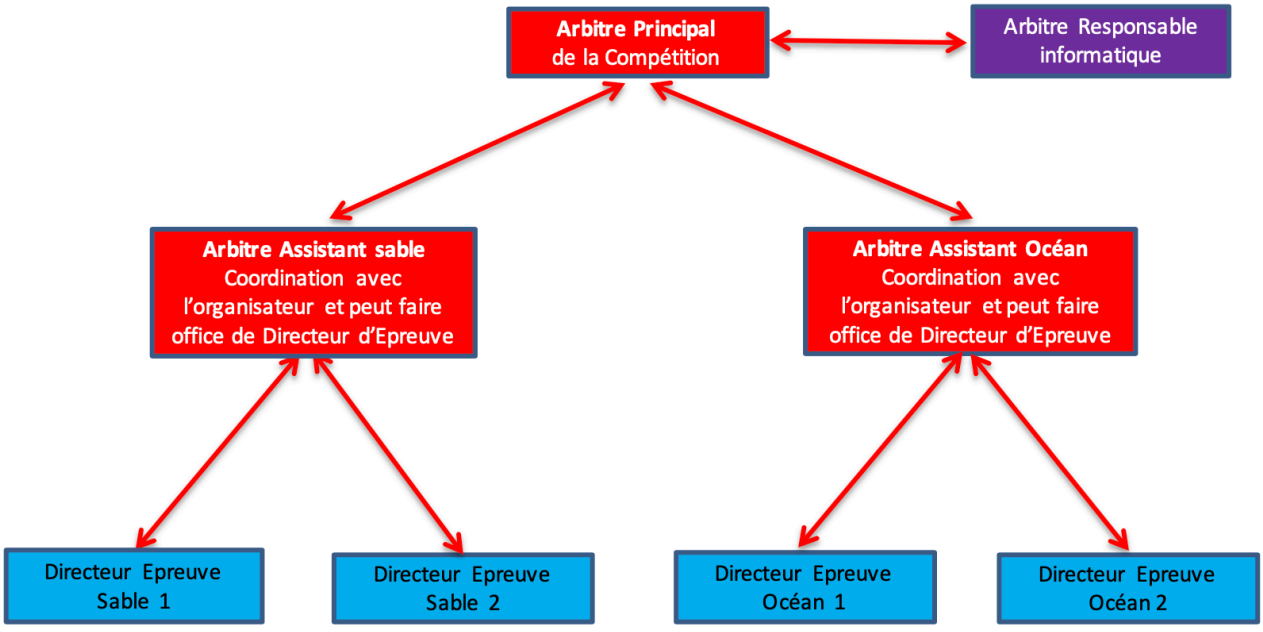
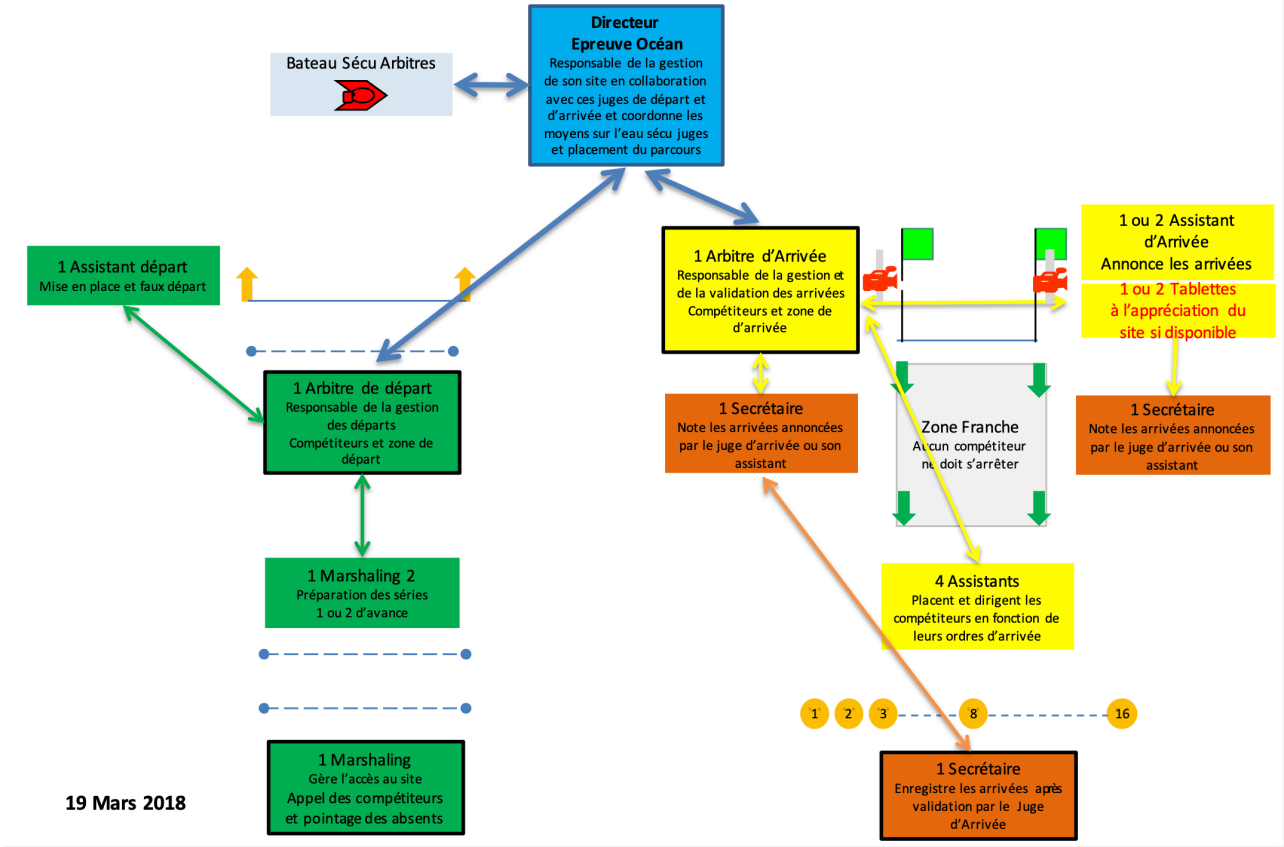
GESTION D'UN SITE OCEAN